

PAR COURRIEL

Québec, le 29 juillet 2025

[REDACTED]
[REDACTED]



Objet : Réponse - Demande d'accès à des documents

Monsieur,

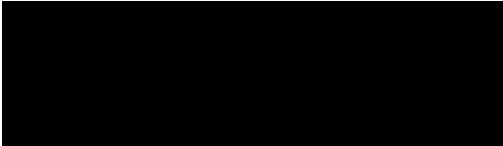
Nous donnons suite à votre demande d'accès 12 juin 2025 pour l'obtention de documents suivants:

- Pour l'année 2025, tous les documents échangés entre le MSSS et Santé Québec ou entre Santé Québec et chacun des établissements publics du RSSS, concernant les nouvelles directives qui remplacent les modalités qui étaient auparavant prévues à la circulaire 2024-003.
- Pour l'année 2025, tous les documents échangés entre le MSSS et Santé Québec ou entre Santé Québec et chacun des établissements publics du RSSS, concernant leurs budgets, notamment ceux qui devaient auparavant être produits en application de la circulaire 2024-003, donc incluant l'enveloppe budgétaire initiale, les budgets détaillés RR-446, les lettres de déclaration type, les mesures de redressement budgétaires, les résolutions du conseil d'administration, ainsi que toutes les annexes à ces documents.

À la suite de nos vérifications, vous trouverez ci-joint des documents répondant partiellement à votre demande. Par ailleurs, l'accès à certains documents vous est refusé, ceux-ci étant considérés comme des ébauches ou des brouillons au sens de l'article 9 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (RLRQ, chapitre A-2.1).

Conformément à l'article 51 de la *Loi*, nous vous informons que vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez ci-joint une note explicative à ce sujet.

Dans l'intervalle, nous vous prions d'agréer nos cordiales salutations.



Patrick-Thierry Grenier, avocat, chef du bureau de la PCD, des affaires juridiques et de la gouvernance

N/Réf. : 25-SQ-0001-133-01

p.j Avis de recours
 Dispositions législatives citées
 Documents – onglet 1

2025-FI05-05 - 2025-05-23_Let. confirmation budget 2025 - 2026 - Complément d'informations


VP Finances Santé Québec ☰ Répondre ☰ Répondre à tous ➔ Transférer ⋮

À ● Adelaide De Melo (CIUSSS NIM); ● Benoit Geneau (PINEL); ● Bruno Petrucci (CISSSME16); ● Caroline Roy (CISSSAT); ● Dan Gabay (COMTL); ● Isabel Roussin-Collin; **+57 autres**

Cc ● Bureau PCD; ● Maryse Poupart

lun. 2025-05-26 16:25

Général

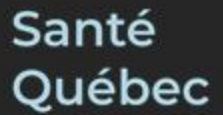
 Complément d'information_Budget initial 2025-2026 1.pdf
208 KB

Bonjour,

Suite à la rencontre de ce matin concernant les questionnements des directeurs des ressources financières, nous souhaiterions vous faire parvenir les informations complémentaires suivantes pour vous aider dans la compréhension de la confirmation du budget initial 2025-2026.

Également, sous la plume de Francis Vailles demain dans La Presse, une chronique viendra mettre en lumière les changements apportés par Santé Québec au financement des établissements pour l'année financière 2025-2026. J'ai eu l'occasion de m'entretenir avec M. Vailles et lui expliquer en quoi Santé Québec nous donne des leviers pour mieux gérer les fonds publics, être plus performants, toujours en ayant en tête l'accès et les besoins des usagers du réseau de la santé et services sociaux.

Nous vous remercions pour votre précieuse collaboration.



Sonia Dugas, CPA

Vice-présidente
Vice-présidence - Finances

2021, avenue Union
Montréal (Québec) H3A 2S9

vpf@sante.quebec
sante.quebec

Avis de confidentialité

Le contenu de ce courriel est réservé à l'usage exclusif de son ou de ses destinataires. Il peut contenir des renseignements confidentiels ou protégés en respect des lois applicables ou bien être visé par le secret professionnel.

Il est donc strictement interdit de le diffuser, de le distribuer, d'en dévoiler le contenu ou de le reproduire. Si vous avez ou croyez avoir

Unités administratives - Santé Québec	Revenus MSSS crédits 24-25 (Excluant 1,15G\$ & 0,13G\$ meds) ¹	Budget initial 2025-2026 avant aug. de financement (A+C+D+E+F+G+H+I-J)	Inclus dans le budget initial 2025-2026 (à titre informatif)										PSOC ² (incluant indexation)	SPU ³	Produits sanguins
			(A)	(B)	(C)	(D)	(E)	(F)	(G)	(H)	(I)	(J)			
			Indexation	Indexation PSOC	Compensation partielle déficit 2024-2025*	Optimisation Performance	Optimisation Médicaments	Fin de programme	Transferts budgétaires (voir Annexe)	Augmentation / diminution du financement (Estimé)					
01 CISSS du Bas-Saint-Laurent	1 051 060 213	1 015 712 842 \$	22 341 511 \$	773 733 \$	26 681 339 \$	(32 909 667) \$	(2 010 649) \$	(2 352 923) \$	(619 330) \$	47 251 383	36 131 301 \$	41 288 359 \$	17 035 789 \$		
02 CIUSSS Saguenay-Lac-Saint-Jean	1 334 750 594	1 254 751 055 \$	28 591 656 \$	1 151 126 \$	15 777 361 \$	(24 923 599) \$	(2 695 086) \$	(2 888 344) \$	(3 253 557) \$	91 759 095	54 395 818 \$	29 612 818 \$	21 467 770 \$		
03 CHU de Québec-UL	1 461 925 258	1 417 615 045 \$	33 745 749 \$	- \$	28 569 499 \$	(17 570 684) \$	(8 956 763) \$	(2 239 247) \$	(3 357 706) \$	74 501 060	- \$	1 389 075 \$	52 626 598 \$		
03 CIUSSS Capitale-Nationale	2 083 395 487	1 889 061 721 \$	45 929 160 \$	1 876 004 \$	15 143 440 \$	(75 961 590) \$	(1 035 850) \$	(10 188 039) \$	(2 212 511) \$	138 565 954	88 156 294 \$	64 384 437 \$	- \$		
03 IUCPO/Inst.univ.card.pneumo.Qc	315 607 905	316 605 396 \$	7 878 018 \$	- \$	15 143 440 \$	(12 485 616) \$	(879 029) \$	(721 305) \$	(77 641) \$	7 860 376	- \$	- \$	- \$		
04 CIUSSS Mauricie-Centre-Québec	2 194 869 680	2 153 523 609 \$	48 335 163 \$	1 833 490 \$	71 114 113 \$	(19 941 772) \$	(4 282 803) \$	(8 622 290) \$	(3 831 422) \$	125 950 549	85 670 929 \$	55 750 771 \$	16 583 951 \$		
05 CIUSSS Estrie-CHUS	2 189 967 012	2 180 041 565 \$	48 534 283 \$	1 331 129 \$	97 874 186 \$	(28 234 334) \$	(5 173 285) \$	(6 048 114) \$	28 572 099 \$	145 781 411	62 898 205 \$	36 559 335 \$	28 160 516 \$		
06 CHUM/Cent.hosp.univ. Montréal	1 206 724 880	1 192 309 158 \$	28 090 551 \$	- \$	78 918 398 \$	(55 023 902) \$	(4 857 807) \$	(2 764 434) \$	(4 820 448) \$	53 958 080	- \$	- \$	83 560 468 \$		
06 CIUSSS Ouest-Ile-de-Mtl	1 233 202 960	1 250 228 910 \$	29 616 009 \$	- \$	108 586 305 \$	(35 130 045) \$	(1 991 724) \$	(6 782 255) \$	(3 962 588) \$	73 309 752	- \$	- \$	- \$		
06 CIUSSS Centre-Ouest-Ile-de-Mtl	1 167 080 379	1 106 431 211 \$	26 901 957 \$	- \$	10 867 358 \$	(21 117 630) \$	(3 161 103) \$	(2 342 064) \$	(3 136 453) \$	68 661 233	- \$	- \$	- \$		
06 CIUSSS Centre-Sud-Ile-de-Mtl	2 257 075 184	2 143 510 620 \$	47 397 476 \$	5 522 632 \$	41 260 728 \$	(55 357 021) \$	(1 136 702) \$	(4 166 142) \$	(1 551 298) \$	145 534 237	258 118 721 \$	- \$	- \$		
06 CIUSSS Nord-Ile-de-Mtl	1 307 387 124	1 198 572 515 \$	31 955 961 \$	- \$	5 469 137 \$	(43 570 405) \$	(2 962 283) \$	(8 913 912) \$	(4 182 254) \$	86 610 853	- \$	- \$	- \$		
06 CIUSSS Est-Ile-de-Mtl	1 672 674 547	1 660 673 581 \$	40 338 093 \$	- \$	106 206 077 \$	(60 518 131) \$	(5 197 168) \$	(7 174 205) \$	(6 300 144) \$	79 355 487	- \$	- \$	- \$		
06 ICM/Inst. cardiologie Montréal	222 522 734	240 848 051 \$	5 241 639 \$	- \$	37 278 156 \$	(10 921 951) \$	(179 289) \$	(642 383) \$	(706 909) \$	11 743 945	- \$	- \$	- \$		
06 CUSM/Centre univ. santé McGill	1 383 112 106	1 341 588 843 \$	32 047 174 \$	- \$	45 486 240 \$	(50 844 381) \$	(6 391 362) \$	(3 621 582) \$	(3 688 480) \$	54 510 872	- \$	990 713 \$	95 206 731 \$		
06 CHU Ste-Justine	543 542 291	511 545 344 \$	12 972 214 \$	- \$	7 420 823 \$	(24 134 608) \$	(2 065 734) \$	(890 655) \$	(2 034 990) \$	23 263 997	- \$	990 713 \$	16 877 658 \$		
06 Institut Philippe-Pinel	89 845 307	85 732 183 \$	2 532 844 \$	- \$	1 150 512 \$	(4 096 002) \$	(53 091) \$	(224 457) \$	(529 802) \$	2 893 128	- \$	- \$	- \$		
07 CISSS de l'Outaouais	1 380 795 171	1 380 795 171 \$	29 643 523 \$	1 227 125 \$	66 446 088 \$	(45 065 663) \$	(2 761 664) \$	(4 440 946) \$	(4 155 417) \$	75 088 650	57 890 057 \$	38 722 511 \$	21 330 291 \$		
08 CISSS Abitibi-Témiscamingue	711 696 201	713 735 107 \$	15 682 054 \$	710 066 \$	84 455 080 \$	(35 380 998) \$	(1 626 116) \$	(4 888 836) \$	(944 156) \$	55 968 188	33 665 925 \$	29 963 053 \$	- \$		
09 CISSS de la Côte-Nord	505 679 898	577 338 933 \$	11 299 826 \$	554 053 \$	117 614 882 \$	(27 658 182) \$	(795 053) \$	(1 680 324) \$	(2 182 432) \$	25 493 735	26 473 622 \$	24 136 751 \$	- \$		
10 CRSSS de la Baie-James	109 024 245	101 473 472 \$	2 302 341 \$	184 924 \$	173 958 \$	(4 246 973) \$	(105 420) \$	(406 666) \$	(471 021) \$	4 981 916	8 793 924 \$	6 097 467 \$	- \$		
11 CISSS des Iles	96 521 981	94 291 322 \$	2 210 846 \$	- \$	4 923 896 \$	(3 907 957) \$	(195 696) \$	(121 304) \$	(19 980) \$	5 120 463	- \$	- \$	- \$		
11 CISSS de la Gaspésie	513 661 195	499 816 665 \$	10 572 678 \$	638 270 \$	20 531 765 \$	(20 422 669) \$	(943 277) \$	(1 431 241) \$	(1 345 100) \$	21 444 956	30 188 973 \$	38 966 020 \$	- \$		
12 CISSS Chaudière-Appalaches	1 567 995 188	1 547 073 538 \$	33 624 595 \$	1 116 781 \$	102 303 696 \$	(31 132 656) \$	(3 738 445) \$	(4 884 847) \$	(4 332 184) \$	113 878 590	51 978 019 \$	54 798 231 \$	15 614 720 \$		
13 CISSS de Laval	1 381 806 216	1 363 176 887 \$	30 371 136 \$	841 369 \$	65 042 234 \$	(26 083 777) \$	(2 874 500) \$	(2 154 215) \$	(2 669 436) \$	81 102 340	39 183 897 \$	- \$	57 559 684 \$		
14 CISSS de Lanaudière	1 533 237 931	1 444 397 554 \$	33 372 354 \$	1 178 018 \$	30 184 682 \$	(11 374 759) \$	(3 306 254) \$	(5 183 163) \$	(4 107 634) \$	129 603 621	55 100 850 \$	41 959 172 \$	- \$		
15 CISSS des Laurentides	1 971 857 623	1 926 826 215 \$	43 407 942 \$	1 100 998 \$	94 185 361 \$	(34 772 182) \$	(4 104 942) \$	(8 169 630) \$	(9 597 585) \$	127 081 370	52 128 091 \$	56 933 666 \$	- \$		
16 CISSS Montérégie-Centre	1 710 385 040	1 577 616 795 \$	32 794 567 \$	2 533 813 \$	(6 448 762) \$	(23 588 837) \$	(4 259 805) \$	(6 575 294) \$	(7 172 590) \$	120 051 336	118 508 341 \$	105 970 013 \$	56 163 824 \$		
16 CISSS Montérégie-Est	1 587 552 077	1 493 939 063 \$	37 933 830 \$	- \$	45 466 057 \$	(37 516 208) \$	(3 023 059) \$	(4 410 243) \$	(6 370 311) \$	125 693 080	- \$	- \$	- \$		
16 CISSS Montérégie-Ouest	1 212 899 054	1 138 636 020 \$	27 722 447 \$	- \$	104 487 536 \$	(50 802 962) \$	(2 236 036) \$	(2 785 547) \$	(32 857 989) \$	117 790 483	- \$	- \$	- \$		
Sous-total des unités administratives (Santé Québec)	35 996 855 480	34 783 672 589 \$	803 387 597 \$	22 573 531 \$	1 412 995 162 \$	(924 695 162) \$	(83 000 000) \$	(117 714 610) \$	(91 919 268) \$	2 234 810 141	1 059 282 966 \$	628 513 105 \$	482 188 000 \$		

Notes

- 1) représente les sommes versées au SBFR + le PSOC + les CAR, le tout financé via les crédits 24-25 et excluant les CAR exceptionnels de 1,15G et de 130M pour les médicaments.
- 2) le montant inclut le financement de 4 940 000 \$ pour les péres en difficultés.
- 3) le montant exclut les revenus autonomes des transports d'ambulance

Mise à jour 2025-2026 du rapport du budget détaillé (formulaire RR-446)
Liste des principales modifications

No de la (des) page (s)	A/NA ¹	S/M/A ²	Titre de la page	Explications
100-01	NA	A	État des résultats prévisionnels mensualisés	Ajout d'une nouvelle page pour répondre au besoin de présentation des résultats mensuels.
100-02	NA	A	État des résultats prévisionnels mensualisés	Ajout d'une nouvelle page pour répondre au besoin de présentation des résultats mensuels.
100-03	NA	A	État des résultats prévisionnels mensualisés	L'ancienne page 100-03 est renumérotée et devient la page 103-00. Ajout d'une nouvelle page 100-03 pour répondre au besoin de présentation des résultats mensuels.
100-04	NA	S	Prévisions des dépenses d'immobilisations par source de financement	L'ancienne page 100-04 est renumérotée et devient la page 104-00.
100-05	NA	S	Projets d'investissements – Transferts budgétaires au fonds d'immobilisations	Suppression de la page, car cette information n'est plus requise.
103-00	NA	A	État des excédents (déficits) cumulés	Cette page correspond à l'ancienne page 100-03.
104-00	NA	A	Prévisions des dépenses d'immobilisations par source de financement	Cette page correspond à l'ancienne page 100-04. Ajout à la ligne 7 du libellé « préciser P.990 ».
200-00	NA	M	Informations complémentaires détaillées par centre d'activités	Modification du nom du centre d'activités 5910 « Mécanisme d'accès et services spécifiques en JED »
200-02	NA	M	Informations complémentaires détaillées par centre d'activités	Modification du nom du centre d'activités 6680 « Services externes en toxicomanie et dépendance ».
203-00	NA	A	Informations complémentaires globales (masse salariale)	Ajout des nouvelles lignes 13 « Charges non réparties » et 14 « Total (L12 + L13) ».
203-01	NA	A	Informations complémentaires globales (masse salariale) mensualisées	Ajout d'une nouvelle page pour répondre au besoin de présentation mensuelle des informations complémentaires globales sur la masse salariale.
203-02	NA	A	Informations complémentaires globales (masse salariale) mensualisées	Ajout d'une nouvelle page pour répondre au besoin de présentation mensuelle des informations complémentaires globales sur la masse salariale.
203-03	NA	A	Informations complémentaires globales (masse salariale) mensualisées	Ajout d'une nouvelle page pour répondre au besoin de présentation mensuelle des informations complémentaires globales sur la masse salariale.
203-04	NA	A	Informations complémentaires globales (masse salariale) mensualisées	Ajout d'une nouvelle page pour répondre au besoin de présentation mensuelle des informations complémentaires globales sur la masse salariale.

1. Auditée (A), non auditée (NA)

2. Supprimée (S), modifiée (M), ajoutée (A)

Mise à jour 2025-2026 du rapport du budget détaillé (formulaire RR-446)
Liste des principales modifications

No de la (des) page (s)	A/NA ¹	S/M/A ²	Titre de la page	Explications
204-00	NA	M	Financement MSSS, variation des revenus reportés et charges non réparties	<p>Modification aux lignes 03 et 04 du libellé pour y ajouter la mention « (préciser P.990) ».</p> <p>Suppression du libellé de la ligne 18 et fermeture à la saisie de la ligne 18, car cette information n'est plus requise.</p> <p>Suppression des lignes 20 à 30, car cette information n'est plus requise et renumérotation des lignes subséquentes.</p> <p>Ouverture à la saisie de la ligne 22 et ajout du libellé « Mesures salariales (report P.203-00) ».</p>
204-01	NA	S	Financement MSSS (montants alloués)	Suppression de la page, car cette information n'est plus requise.
204-02	NA	M	Sommaire du Financement MSSS	<p>Modification à la ligne 04 du libellé pour y ajouter la mention « (préciser P.990) ».</p> <p>Modification à la ligne 11 du libellé pour y ajouter la mention « (préciser P.990) ».</p>
205-00	NA	A	Sommaire des charges par programmes-service	Ajout d'une nouvelle page pour répondre au besoin de présentation des charges par programmes-services.

1. Auditée (A), non auditée (NA)

2. Supprimée (S), modifiée (M), ajoutée (A)

Gouvernement du Québec

Ministère de la santé et des services sociaux

BUDGET DÉTAILLÉ
ÉTABLISSEMENTS PUBLICS

POUR L'EXERCICE FINANCIER 2025-2026

NOM DE L'ÉTABLISSEMENT

1 ORGANISME MAÎTRE MINISTÈRE

PRÉSENTÉ AU CONSEIL D'ADMINISTRATION LE:

2

Date
1

Une résolution du Conseil d'administration doit accompagner le budget détaillé. Conformément à l'esprit de l'article 7 de la Loi sur l'équilibre budgétaire du réseau public de la santé et des services sociaux, l'établissement doit adopter un budget de fonctionnement dont les dépenses et les revenus sont en équilibre.

RR-446 (Révision: 2025-04-01)

RR-446
COMMENTAIRES GÉNÉRAUX

Le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) rend compte des opérations des établissements de santé et de services sociaux (ÉSSS) selon les règles et pratiques de son Manuel de gestion financière (MGF), lesquelles sont conformes aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public. Les présentes directives ont pour but de préciser et de faciliter la comptabilisation, par les ÉSSS publics, de l'information financière budgétaire détaillée et fiable.

L'information inscrite au budget détaillé doit être établie au meilleur de votre connaissance et constituer une prévision réaliste et raisonnable.

GÉNÉRALITÉS

Avant d'entreprendre la préparation du rapport, il est important de prendre connaissance des pages explicatives du formulaire ainsi que de la liste des principales modifications apportées pour l'exercice en cours présentée en annexe à la circulaire codifiée 03.01.61.02.

ÉLÉMENTS CONSIDÉRÉS LORS DE LA PRÉPARATION DU BUDGET DÉTAILLÉ (FORMULAIRE RR-446) AVEC L'APPLICATION LPRG-WEB

1. TIMBRE VALIDEUR

Le timbre valideur est la date où le statut du rapport devient « En approbation ». Lorsque le statut du rapport passe de « En production » à « En approbation », toutes les pages du rapport sont bloquées à la saisie à l'exception des pages de type approbation (lettre de déclaration, résolution du C. A. et timbre valideur) qui demeurent accessibles afin de numériser les pages requérant une signature pour les intégrer au rapport.

Lorsque les pages d'approbation ont été numérisées, l'établissement peut procéder à la transmission électronique de son rapport en modifiant le statut pour « Final ».

TABLE DES MATIÈRES

	Page (*: page de type approbation)
Attestation du timbre valideur - Rapport RR-446	020-00*
Résolution du conseil d'administration (page numérisée)	030-00*
Lettre de déclaration (page numérisée)	035-00*
État des résultats prévisionnels	100-00
État des résultats prévisionnels mensualités	100-01 à 100-03
État des excédents (déficits) cumulés	103-00
État des résultats sommaires - Activités accessoires	103-00
Prévisions des dépenses d'immobilisations par source de financement	104-00
Dépenses de transfert - Fonds d'exploitation	104-00
Informations complémentaires détaillées par centre d'activités	200-00 à 200-04
Informations complémentaires globales (masse salariale)	203-00
Informations complémentaires globales (masse salariale) mensualisées	203-01 à 203-04
Financement MSSS et charges non réparties	204-00
Sommaire du financement MSSS	204-02
Sommaire des charges par programmes-services	205-00
Notes	990-00

ATTESTATION DU TIMBRE VALIDEUR - RAPPORT RR-446

Par la présente, j'atteste que le timbre valideur figurant sur les pages du présent rapport est identique à celui figurant au pied de page de la présente attestation et portant ma signature.

Date

Présidente-directrice générale ou Président-directeur général
ou Directrice générale ou Directeur général

RR-446
PAGE EXPLICATIVE 030-00

Une résolution du conseil d'administration doit accompagner le budget détaillé (formulaire RR-446).

Conformément à l'article 7 de la Loi sur l'équilibre budgétaire du réseau public de la santé et des services sociaux, l'établissement doit adopter un budget de fonctionnement dont les dépenses et les revenus sont en équilibre.

Numériser cette résolution à la page 030-00 du présent rapport, lorsque le statut du rapport changera pour "Approbation". L'établissement doit utiliser le modèle proposé en annexe 3 à la circulaire codifiée 03.01.61.02.

RÉSOLUTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
(numérisée)

INSTRUCTIONS :

LA RÉOLUTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION EST PRÉSENTÉE AVEC LA PAGE 030-00.

POUR CE FAIRE, IMPRIMER AU PRÉALABLE LA PAGE 030-00, JOINDRE LA RÉOLUTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION **SIGNÉE** À LA SUITE DE CELLE-CI ET NUMÉRISER LE TOUT DANS UN FICHIER. ENSUITE, INSÉRER CE FICHIER .PDF AU FORMULAIRE RR-446.

L'AJOUT DE LA PAGE 030-00 AU FICHIER .PDF PERMET DE CONSERVER LA NUMÉROTATION AU FORMULAIRE RR-446.

POUR LE MODÈLE DE LA RÉOLUTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION, L'ÉTABLISSEMENT DOIT UTILISER CELUI PROPOSÉ EN ANNEXE 3 À LA CIRCULAIRE CODIFIÉE 03.01.61.02.

RR-446

PAGE EXPLICATIVE 035-00

Numériser à cette page la lettre de déclaration type. L'établissement doit utiliser le modèle proposé en annexe 2 à la circulaire codifiée 03.01.61.02.

LETTRÉ DE DÉCLARATION
(numérisée)

INSTRUCTIONS :

LA LETTRÉ DE DÉCLARATION EST PRÉSENTÉE AVEC LA PAGE 035-00.

POUR CE FAIRE, IMPRIMER AU PRÉALABLE LA PAGE 035-00, JOINDRE LA LETTRÉ DE DÉCLARATION **SIGNÉE** À LA SUITE DE CELLE-CI ET NUMÉRISER LE TOUT DANS UN FICHIER. ENSUITE, INSÉRER CE FICHIER .PDF AU FORMULAIRE RR-446.

L'AJOUT DE LA PAGE 035-00 AU FICHIER .PDF PERMET DE CONSERVER LA NUMÉROTATION AU FORMULAIRE RR-446.

POUR LE MODÈLE DE LA LETTRÉ DE DÉCLARATION, L'ÉTABLISSEMENT DOIT UTILISER CELUI PROPOSÉ EN ANNEXE 2 À LA CIRCULAIRE CODIFIÉE 03.01.61.02.

RR-446
PAGE EXPLICATIVE 100-00

L'établissement peut se référer à la page 200-00 du rapport financier annuel (formulaire AS-425 ou AS-001) pour compléter ces informations.

Ligne 02 – Subventions Gouvernement du Canada

L'établissement inscrit à cette ligne les sommes en provenance du gouvernement du Canada qui répondent à la définition suivante (paiements de transfert) :

Sommes transférées par le gouvernement du Canada (le cédant) au titre desquelles le cédant :

1. ne reçoit directement aucun bien ou service en contrepartie, comme dans le cas d'une opération d'achat/de vente ou d'une autre opération d'échange;
2. ne s'attend pas à être remboursé ultérieurement, comme dans le cas d'un prêt;
3. ne s'attend pas à obtenir un rendement financier direct, comme dans le cas d'un placement.

Ligne 03 – Contributions des usagers

Les revenus provenant des usagers équivalent au montant avant la déduction pour créances douteuses.

Ligne 05 – Donations

Les sommes reçues par don, legs ou autre forme de contribution sans condition rattachée, à l'exception de celles octroyées par le gouvernement du Québec, des ministères ou des organismes dont les dépenses de fonctionnement sont assumées par le Fonds consolidé du revenu, sont comptabilisées aux revenus des activités principales dès leur réception.

Ligne 08 – Gain sur disposition

L'établissement doit inclure à cette ligne les éléments suivants :

- le gain sur disposition de placements;
- les gains de réévaluation réalisés (Revenus de placement réalisés en lien avec l'application de la norme SP 3450 - instruments financiers);
- le gain sur disposition d'immobilisations.

Ligne 09 – Autres revenus

L'établissement doit préciser en note à la page 990-00 le détail des autres revenus.

Ligne 15 – Denrées alimentaires

Le coût des denrées alimentaires consommées par les usagers en foyer de groupe doit être inclus à cette ligne.

Ligne 18 – Entretien et réparations

Les dépenses d'entretien et de réparation des bâtiments, des réseaux complexes, du matériel, des équipements informatiques et bureautiques ainsi que les coûts d'aménagement des bâtiments et des terrains non capitalisables.

Ligne 25 – Autres charges

L'établissement doit détailler, par voie de note à la page 990-00, l'ensemble des autres charges.

Ligne 27 - Sous-total - Exploitation

L'établissement doit détailler, par voie de note à la page 990-00, les causes du déficit annoncé à cette ligne.

(Concordance et report page suivante)

PAGE EXPLICATIVE 100-00 (Page 2)

Ligne 27 - Sous-total - Immobilisations

L'établissement doit détailler, par voie de note à la page 990-00, les causes du déficit annoncé à cette ligne.

Ligne 28 – Mesures de redressement non approuvées

L'établissement inscrit le **rendement estimé des mesures de redressement** nécessitant une approbation du MSSS permettant d'atteindre l'équilibre budgétaire au terme de l'exercice en cours. Nonobstant ce qui précède, il est de la responsabilité de l'établissement de faire approuver par le MSSS l'ensemble des mesures figurant à cette ligne. L'établissement ne peut faire refléter le rendement à l'égard des mesures de redressement non approuvées dans les revenus ou les charges du présent budget. L'établissement doit détailler, par voie de note à la page 990-00, le montant du plan d'équilibre budgétaire envoyé au MSSS et la date d'approbation par le C.A. de ce plan.

Ligne 29 – Excédent (déficit) de l'exercice

En cas de déficit, l'établissement doit informer le MSSS, par le biais de la lettre de déclaration, de la façon dont il entend rétablir l'équilibre budgétaire et financier. Il doit également y identifier la partie récurrente et non récurrente du déficit prévu et fournir l'information probante pour permettre au MSSS d'apprécier les causes de ce déficit.

REPORT ET CONCORDANCES		
L.01, C.3	=	RR-446, P.100-03, L.01, C.5
L.02, C.3	=	RR-446, P.100-03, L.02, C.5
L.03, C.3	=	RR-446, P.100-03, L.03, C.5
L.04, C.3	=	RR-446, P.100-03, L.04, C.5
L.05, C.3	=	RR-446, P.100-03, L.05, C.5
L.06, C.3	=	RR-446, P.100-03, L.06, C.5
L.07, C.3	=	RR-446, P.100-03, L.07, C.5
L.08, C.3	=	RR-446, P.100-03, L.08, C.5
L.09, C.3	=	RR-446, P.100-03, L.09, C.5
L.11, C.3	=	RR-446, P.100-03, L.11, C.5
L.12, C.3	=	RR-446, P.100-03, L.12, C.5
L.13, C.3	=	RR-446, P.100-03, L.13, C.5
L.14, C.3	=	RR-446, P.100-03, L.14, C.5
L.15, C.3	=	RR-446, P.100-03, L.15, C.5
L.16, C.3	=	RR-446, P.100-03, L.16, C.5
L.17, C.3	=	RR-446, P.100-03, L.17, C.5
L.18, C.2	r. fermé de	RR-446, P.104-00, L.08, C.1
L.18, C.3	=	RR-446, P.100-03, L.18, C.5
L.19, C.3	=	RR-446, P.100-03, L.19, C.5
L.20, C.3	=	RR-446, P.100-03, L.20, C.5
L.21, C.3	=	RR-446, P.100-03, L.21, C.5
L.22, C.3	=	RR-446, P.100-03, L.22, C.5
L.23, C.1	=	RR-446, P.104-00, L.15, C. 3
L.23, C.3	=	RR-446, P.100-03, L.23, C.5
L.25, C.3	=	RR-446, P.100-03, L.25, C.5
L.26, C.1	=	RR-446, P.205-00, L.19, C.1
L.28, C.3	=	RR-446, P.100-03, L.28, C.5

Tous les fonds

ÉTAT DES RÉSULTATS PRÉVISIONNELS

Exercice financier: 2025-2026

		Prévisions pour 2025-2026			Notes
		Fonds Exploitation 1	Fonds Immobilisations 2	Total (C.1 + C.2) 3	
REVENUS					
Subventions MSSS	1				
Subventions Gouvernement du Canada	2				
Contributions des usagers	3		XXXX		
Ventes de services et recouvrements	4		XXXX		
Donations	5				
Revenus de placement	6				
Revenus de type commercial	7				
Gain sur dispositions	8				
Autres revenus (préciser P.990)	9				
TOTAL (L.01 à L.09)	10				
CHARGES					
Salaires, avantages sociaux et charges sociales	11		XXXX		
Médicaments	12		XXXX		
Produits sanguins	13		XXXX		
Fournitures médicales et chirurgicales	14		XXXX		
Denrées alimentaires	15		XXXX		
Rétributions versées aux ressources non institutionnelles	16		XXXX		
Frais financiers	17				
Entretien et réparations, y compris les dépenses non capitalisables relatives aux immobilisations	18				
Créances douteuses	19		XXXX		
Loyers	20		XXXX		
Amortissement des immobilisations	21	XXXX			
Perte sur dispositions d'immobilisations	22	XXXX			
Dépenses de transfert	23		XXXX		
	24	XXXX	XXXX	XXXX	
Autres charges (préciser P.990)	25				
TOTAL DES CHARGES (L.11 à L.25)	26				
Sous-total (L.10 - L.26) (préciser P.990)	27				
L'établissement doit détailler, par voie de note, les causes du déficit annoncé à cette ligne.					
Mesures de redressement non approuvées (préciser P.990)	28		XXXX		
EXCÉDENT (DÉFICIT) DE L'EXERCICE (L.27 + L.28)	29				

RR-446
PAGE EXPLICATIVE 100-01 à 100-03

L'établissement peut se référer à la page 100-00 du budget détaillé (formulaire RR-446) pour compléter ces informations.

Ligne 02 – Subventions Gouvernement du Canada

L'établissement inscrit à cette ligne les sommes en provenance du gouvernement du Canada qui répondent à la définition suivante (paiements de transfert) :

Sommes transférées par le gouvernement du Canada (le cédant) au titre desquelles le cédant :

1. ne reçoit directement aucun bien ou service en contrepartie, comme dans le cas d'une opération d'achat/de vente ou d'une autre opération d'échange;
2. ne s'attend pas à être remboursé ultérieurement, comme dans le cas d'un prêt;
3. ne s'attend pas à obtenir un rendement financier direct, comme dans le cas d'un placement.

Ligne 03 – Contributions des usagers

Les revenus provenant des usagers équivalent au montant avant la déduction pour créances douteuses.

Ligne 05 – Donations

Les sommes reçues par don, legs ou autre forme de contribution sans condition rattachée, à l'exception de celles octroyées par le gouvernement du Québec, des ministères ou des organismes dont les dépenses de fonctionnement sont assumées par le Fonds consolidé du revenu, sont comptabilisées aux revenus des activités principales dès leur réception.

Ligne 08 – Gain sur disposition

L'établissement doit inclure à cette ligne les éléments suivants :

- le gain sur disposition de placements;
- les gains de réévaluation réalisés (Revenus de placement réalisés en lien avec l'application de la norme SP 3450 - instruments financiers);
- le gain sur disposition d'immobilisations.

Ligne 09 – Autres revenus

L'établissement doit préciser en note à la page 990-00 le détail des autres revenus.

Ligne 15 – Denrées alimentaires

Le coût des denrées alimentaires consommées par les usagers en foyer de groupe doit être inclus à cette ligne.

Ligne 18 – Entretien et réparations

Les dépenses d'entretien et de réparation des bâtiments, des réseaux complexes, du matériel, des équipements informatiques et bureautiques ainsi que les coûts d'aménagement des bâtiments et des terrains non capitalisables.

Ligne 25 – Autres charges

L'établissement doit détailler, par voie de note à la page 990-00, l'ensemble des autres charges.

Ligne 27 - Sous-total - Exploitation

L'établissement doit détailler, par voie de note à la page 990-00, les causes du déficit annoncé à cette ligne.

(Reports page suivante)

Ligne 27 - Sous-total - Immobilisations

L'établissement doit détailler, par voie de note à la page 990-00, les causes du déficit annoncé à cette ligne.

REPORTS		
P.100-02, L.01, C.1	r. de	P.100-01, L.01, C.6
P.100-02, L.02, C.1	r. de	P.100-01, L.02, C.6
P.100-02, L.03, C.1	r. de	P.100-01, L.03, C.6
P.100-02, L.04, C.1	r. de	P.100-01, L.04, C.6
P.100-02, L.05, C.1	r. de	P.100-01, L.05, C.6
P.100-02, L.06, C.1	r. de	P.100-01, L.06, C.6
P.100-02, L.07, C.1	r. de	P.100-01, L.07, C.6
P.100-02, L.08, C.1	r. de	P.100-01, L.08, C.6
P.100-02, L.09, C.1	r. de	P.100-01, L.09, C.6
P.100-02, L.11, C.1	r. de	P.100-01, L.11, C.6
P.100-02, L.12, C.1	r. de	P.100-01, L.12, C.6
P.100-02, L.13, C.1	r. de	P.100-01, L.13, C.6
P.100-02, L.14, C.1	r. de	P.100-01, L.14, C.6
P.100-02, L.15, C.1	r. de	P.100-01, L.15, C.6
P.100-02, L.16, C.1	r. de	P.100-01, L.16, C.6
P.100-02, L.17, C.1	r. de	P.100-01, L.17, C.6
P.100-02, L.18, C.1	r. de	P.100-01, L.18, C.6
P.100-02, L.19, C.1	r. de	P.100-01, L.19, C.6
P.100-02, L.20, C.1	r. de	P.100-01, L.20, C.6
P.100-02, L.21, C.1	r. de	P.100-01, L.21, C.6
P.100-02, L.22, C.1	r. de	P.100-01, L.22, C.6
P.100-02, L.23, C.1	r. de	P.100-01, L.23, C.6
P.100-02, L.25, C.1	r. de	P.100-01, L.25, C.6
P.100-02, L.28, C.1	r. de	P.100-01, L.28, C.6
P.100-03, L.01, C.1	r. de	P.100-02, L.01, C.5
P.100-03, L.02, C.1	r. de	P.100-02, L.02, C.5
P.100-03, L.03, C.1	r. de	P.100-02, L.03, C.5
P.100-03, L.04, C.1	r. de	P.100-02, L.04, C.5
P.100-03, L.05, C.1	r. de	P.100-02, L.05, C.5
P.100-03, L.06, C.1	r. de	P.100-02, L.06, C.5
P.100-03, L.07, C.1	r. de	P.100-02, L.07, C.5
P.100-03, L.08, C.1	r. de	P.100-02, L.08, C.5
P.100-03, L.09, C.1	r. de	P.100-02, L.09, C.5
P.100-03, L.11, C.1	r. de	P.100-02, L.11, C.5
P.100-03, L.12, C.1	r. de	P.100-02, L.12, C.5
P.100-03, L.13, C.1	r. de	P.100-02, L.13, C.5

(Reports suite page suivante)

REPORTS		
P.100-03, L.14, C.1	r. de	P.100-02, L.14, C.5
P.100-03, L.15, C.1	r. de	P.100-02, L.15, C.5
P.100-03, L.16, C.1	r. de	P.100-02, L.16, C.5
P.100-03, L.17, C.1	r. de	P.100-02, L.17, C.5
P.100-03, L.18, C.1	r. de	P.100-02, L.18, C.5
P.100-03, L.19, C.1	r. de	P.100-02, L.19, C.5
P.100-03, L.20, C.1	r. de	P.100-02, L.20, C.5
P.100-03, L.21, C.1	r. de	P.100-02, L.21, C.5
P.100-03, L.22, C.1	r. de	P.100-02, L.22, C.5
P.100-03, L.23, C.1	r. de	P.100-02, L.23, C.5
P.100-03, L.25, C.1	r. de	P.100-02, L.25, C.5
P.100-03, L.28, C.1	r. de	P.100-02, L.28, C.5

Tous les fonds

Exercice financier: 2025-2026

ÉTATS DES RÉSULTATS PRÉVISIONNELS MENSUALISÉS

	P-01 Avril et P-02 Mai	P-03 Juin	P-04 Juillet	P-05 Août	P-06 Septembre	Sous-total P-01 à P-06 (C.1 à C.5)
	1	2	3	4	5	6

Notes

REVENUS

1 Subventions MSSS						
2 Subventions Gouvernement du Canada						
3 Contributions des usagers						
4 Ventes de services et recouvrements						
5 Donations						
6 Revenus de placement						
7 Revenus de type commercial						
8 Gain sur dispositions						
9 Autres revenus (préciser P.990)						
10 TOTAL (L.01 à L.09)						

CHARGES

11 Salaires, avantages sociaux et charges sociales						
12 Médicaments						
13 Produits sanguins						
14 Fournitures médicales et chirurgicales						
15 Denrées alimentaires						
16 Rétributions versées aux ressources non institutionnelles						
17 Frais financiers						
18 Entretien et réparations, y compris les dépenses non capitalisables relatives aux immobilisations						
19 Créances douteuses						
20 Loyers						
21 Amortissement des immobilisations						
22 Perte sur dispositions d'immobilisations						
23 Dépenses de transfert						
24	XXXX	XXXX	XXXX	XXXX	XXXX	XXXX
25 Autres charges (préciser P.990)						
26 TOTAL DES CHARGES (L.11 à L.25)						
27 Sous-total (L.10 - L.26) (préciser P.990)						
L'établissement doit détailler, par voie de note, les causes du déficit annoncé à cette ligne.						
28 Mesures de redressement non approuvées						

EXCÉDENT (DÉFICIT) DE L'EXERCICE (L.27 + L.28)

29						
----	--	--	--	--	--	--

Tous les fonds

Exercice financier: 2025-2026

ÉTATS DES RÉSULTATS PRÉVISIONNELS MENSUALISÉS

	Sous-total reporté P-01 à P-06 1	P-07 Octobre 2	P-08 Novembre 3	P-09 Décembre 4	Sous-total P-01 à P-09 (C.1 à C.4) 5	Notes
REVENUS						
Subventions MSSS						
Subventions Gouvernement du Canada						
Contributions des usagers						
Ventes de services et recouvrements						
Donations						
Revenus de placement						
Revenus de type commercial						
Gain sur dispositions						
Autres revenus (préciser P.990)						
TOTAL (L.01 à L.09)						
CHARGES						
Salaires, avantages sociaux et charges sociales						
Médicaments						
Produits sanguins						
Fournitures médicales et chirurgicales						
Denrées alimentaires						
Rétributions versées aux ressources non institutionnelles						
Frais financiers						
Entretien et réparations, y compris les dépenses non capitalisables relatives aux immobilisations						
Créances douteuses						
Loyers						
Amortissement des immobilisations						
Perte sur dispositions d'immobilisations						
Dépenses de transfert						
Autres charges (préciser P.990)	XXXX	XXXX	XXXX	XXXX	XXXX	
TOTAL DES CHARGES (L.11 à L.25)						
Sous-total (L.10 - L.26) (préciser P.990)						
L'établissement doit détailler, par voie de note, les causes du déficit annoncé à cette ligne.						
Mesures de redressement non approuvées						
EXCÉDENT (DÉFICIT) DE L'EXERCICE (L.27 + L.28)						

Tous les fonds

Exercice financier: 2025-2026

ÉTATS DES RÉSULTATS PRÉVISIONNELS MENSUALISÉS

	1	2	3	4	5
	Sous-total reporté P-01 à P-09	P-10 Janvier	P-11 Février	P-12 Mars	Total P-01 à P-12 (C.1 à C.4)
REVENUS					
1 Subventions MSSS					
2 Subventions Gouvernement du Canada					
3 Contributions des usagers					
4 Ventes de services et recouvrements					
5 Donations					
6 Revenus de placement					
7 Revenus de type commercial					
8 Gain sur dispositions					
9 Autres revenus (préciser P.990)					
10 TOTAL (L.01 à L.09)					
CHARGES					
11 Salaires, avantages sociaux et charges sociales					
12 Médicaments					
13 Produits sanguins					
14 Fournitures médicales et chirurgicales					
15 Denrées alimentaires					
16 Rétributions versées aux ressources non institutionnelles					
17 Frais financiers					
18 Entretien et réparations, y compris les dépenses non capitalisables relatives aux immobilisations					
19 Créances douteuses					
20 Loyers					
21 Amortissement des immobilisations					
22 Perte sur dispositions d'immobilisations					
23 Dépenses de transfert					
24 Autres charges (préciser P.990)	XXXX	XXXX	XXXX	XXXX	XXXX
25 TOTAL DES CHARGES (L.11 à L.25)					
26 Sous-total (L.10 - L.26) (préciser P.990)					
27 L'établissement doit détailler, par voie de note, les causes du déficit annoncé à cette ligne.					
28 Mesures de redressement non approuvées					
29 EXCÉDENT (DÉFICIT) DE L'EXERCICE (L.27 + L.28)					

Notes

RR-446
PAGE EXPLICATIVE 103-00

L'établissement peut se référer aux pages 202-00, 351-00 et 358-00 du rapport financier annuel (formulaire AS-425 ou AS-001) pour compléter ces informations.

Ligne 05 – Transfert interétablissements

Pour tout montant inscrit à cette ligne, l'établissement doit préciser, en note à la page 990-00, le nom de l'établissement d'où provient le transfert ou qui reçoit le transfert ainsi que les montants pour chacun des établissements.

Ligne 06 – Transferts interfonds

Le montant de la colonne 3 doit être égal à zéro.

L'établissement doit se référer au MGF, chapitre 01 « Principes directeurs », section 3.7 pour les règles relatives aux transferts interfonds.

Pour tout montant inscrit à cette ligne, l'établissement doit préciser, en note à la page 990-00, la nature du transfert et/ou le nom du projet concerné et les montants.

Ligne 15 – Revenus accessoires comptabilisés aux activités principales et au Fonds d'immobilisations

L'établissement doit se référer au MGF, chapitre 01 « Principes directeurs », section 3.7 pour plus de détails sur les règles de transfert des revenus provenant des activités accessoires au Fonds d'immobilisations.

L'établissement doit préciser en note à la page 990-00 le détail de ces revenus.

REPORTS		
L.02, C.1	r. fermé de	RR-446, P.100-00, L.29, C.1
L.02, C.2	r. fermé de	RR-446, P.100-00, L.29, C.2

Tous les fonds

Exercice financier 2025-2026

ÉTAT DES EXCÉDENTS (DÉFICITS) CUMULÉS

		Prévisions pour 2025-2026			Notes
		Fonds Exploitation 1	Fonds Immobilisations 2	Total (C.1 + C.2) 3	
Excédents (déficits) cumulés au début	1				
EXCÉDENT (DÉFICIT) DE L'EXERCICE	2				
	3	XXXX	XXXX	XXXX	
	4	XXXX	XXXX	XXXX	
AUTRES VARIATIONS (préciser) :					
Transferts interétablissements (préciser P.990)	5				
Transferts interfonds (préciser P.990)	6				
	7	XXXX	XXXX	XXXX	
	8				
	9				
EXCÉDENTS (DÉFICITS) CUMULÉS À LA FIN (L.01 à L.09)	10				

ÉTAT DES RÉSULTATS SOMMAIRES - ACTIVITÉS ACCESSOIRES

		Prévisions pour 2025-2026 3	Notes
Revenus	11		
Charges	12		
EXCÉDENT (DÉFICIT) DE L'EXERCICE des activités accessoires (L.11 - L.12)	13		
	14	XXXX	
Revenus accessoires comptabilisés aux activités principales et au Fonds d'immobilisations (préciser P.990)	15		

RR-446
PAGE EXPLICATIVE 104-00

L'établissement peut se référer aux pages 325-00 et 415-00 (colonnes 3 et 4) du rapport financier annuel (formulaire AS-425 ou AS-001) pour compléter ces informations.

Ligne 01 - Financées par les enveloppes décentralisées (bâtiments)

L'établissement doit présenter à cette section les dépenses prévues pour les mêmes éléments que ceux présentés aux lignes 01 à 08 de la page 415-00 du formulaire AS-425 ou AS-001.

À titre applicatif de la norme sur les paiements de transfert, les acquisitions auront pour effet d'augmenter le revenu de subvention MSSS.

Ligne 02 - Financées par les enveloppes décentralisées (équipement non médical et mobilier)

L'établissement doit présenter à cette section les dépenses prévues pour les mêmes éléments que ceux présentés aux lignes 10, 12, 13, 14, 15 et 16 de la page 415-00 du formulaire AS-425 ou AS-001.

À titre applicatif de la norme sur les paiements de transfert, les acquisitions auront pour effet d'augmenter le revenu de subvention MSSS.

Ligne 03 - Financées par les enveloppes décentralisées (équipement médical)

L'établissement doit présenter à cette section les dépenses prévues pour les mêmes éléments que ceux présentés à la ligne 11 de la page 415-00 du formulaire AS-425 ou AS-001.

À titre applicatif de la norme sur les paiements de transfert, les acquisitions auront pour effet d'augmenter le revenu de subvention MSSS.

Ligne 04 - Financées par les enveloppes décentralisées (technologie de l'information)

L'établissement doit présenter à cette section les dépenses prévues pour les mêmes éléments que ceux présentés aux lignes 18 à 24 de la page 415-00 du formulaire AS-425 ou AS-001.

Ligne 05 - Financées par les enveloppes centralisées

L'établissement doit présenter à cette section les dépenses prévues pour le même élément que celui présenté à la ligne 27 de la page 415-00 du formulaire AS-425 ou AS-001.

Ligne 07 - Immobilisations non financées par le MSSS

L'établissement doit présenter à cette section les dépenses prévues pour les mêmes éléments que ceux présentés aux lignes 29 à 33 de la page 415-00 du formulaire AS-425 ou AS-001.

L'établissement doit détailler, par voie de note à la page 990-00, l'ensemble des projets en vigueur et les montants respectifs.

Ligne 11 – Achats de services en soins de longue durée

Les établissements autres qu'un CISSS ou un CIUSSS responsables d'une région comptabilisent à titre d'« Autres charges » les services post hospitaliers, et les services d'hébergement et de soins achetés auprès d'un établissement public, d'un EPC ou d'un EPNC.

Les dépenses reliées à ces transferts doivent être inscrites à la ligne 34 ou 35 des charges non réparties (page 204-00).

Ligne 12 – Programme de services de santé assurés et non assurés (SSANA)

Cette ligne est exclusivement réservée à la RRSSS du Nunavik (1466-5293). La régie doit fournir des précisions à la page 990-00 afin d'identifier le montant prévu à ce titre à chacun de ces établissements.

(Suite et reports page suivante)

PAGE EXPLICATIVE 104-00 (Page 2)

Ligne 13 – Organismes communautaires

Les dépenses de transfert effectuées à l'égard des organismes communautaires dans le cadre du « Programme de soutien aux organismes communautaires » (PSOC) doivent être inscrites à cette ligne.

En effet, en vertu du 4e alinéa de l'article 71 de la Loi modifiant l'organisation et la gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux notamment par l'abolition des agences, les centres intégrés ont désormais la responsabilité d'accorder les subventions aux organismes communautaires.

À noter que tous les paiements effectués aux organismes communautaires ne constituent pas nécessairement des dépenses de transferts puisqu'un établissement peut également conclure une entente avec un organisme communautaire en vertu de l'article 108 de la LSSSS. Dans cette situation, l'organisme rend des services au bénéfice des usagers de l'établissement et il s'agit plutôt d'un service acheté qui doit être imputé dans le c/a concerné.

Ligne 14 – Autres

L'établissement doit s'assurer de fournir la nature du transfert effectué pour **tous les montants inscrits à cette ligne**.

REPORTS		
L.09, C.3	r. fermé de	RR-446, P.204-00, L.28, C.1
L.10, C.3	r. fermé de	RR-446, P.204-00, L.27, C.1
L.11, C.3	r. fermé de	RR-446, P.204-00, L.23 + L.24, C.1

Tous les fonds

Exercice financier: 2025-2026

PRÉVISIONS DES DÉPENSES D'IMMOBILISATIONS PAR SOURCE DE FINANCEMENT

		Prévisions pour 2025-2026			Notes
		Aux résultats (non capitalisées) 1	Au bilan (capitalisées) 2	Total (C.1 + C.2) 3	
Immobilisations financées par le MSSS					
Financées par les enveloppes décentralisées (bâtiments)	1				
Financées par les enveloppes décentralisées (équipement non médical et mobilier)	2				
Financées par les enveloppes décentralisées (équipement médical)	3				
Financées par les enveloppes décentralisées (technologie de l'information)	4				
Financées par les enveloppes centralisées	5				
TOTAL (L.01 à L.05)	6				
Immobilisations non financées par le MSSS (préciser P.990)	7				
TOTAL DES ACQUISITIONS (L.06 + L.07)	8				

DÉPENSES DE TRANSFERT - FONDS D'EXPLOITATION

		Prévisions pour 2025-2026 3	Notes
Groupes de médecine de famille (GMF)	9		
Services préhospitaliers d'urgence (SPU)	10		
Achats de services en soins de longue durée	11		
Programme de services de santé assurés et non assurés (SSANA) (préciser P.990)	12		
Organismes communautaires	13		
Autres (préciser P.990)	14		
TOTAL (L.09 à L.14)	15		

RR-446
PAGE EXPLICATIVE 200-00

L'établissement peut se référer aux pages 650-00 du rapport financier annuel (formulaire AS-425 ou AS-001) pour compléter ces informations.

AUCUN REPORT

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES DÉTAILLÉES PAR CENTRE D'ACTIVITÉS

Numéro et description du c/a	Prévisions 2025-2026			
	HEURES TRAVAILLÉES (H) 1	MASSE SALARIALE (\$) (1) 2	AUTRES CHARGES DIRECTES (\$) (3) 3	TOTAL COÛTS DIRECTS BRUTS (\$) (C.2 + C.3) 4
4010 Soins de santé et de services sociaux en milieu carcéral	1			
4020 Services de soins spirituels à domicile	2			
4030 Soins infirmiers pédiatriques de courte durée	3			
4110 Développement, adaptation et intégration sociale	4			
4120 Habitudes de vie et maladies chroniques	5			
4130 Maladies infectieuses	6			
4140 Autres activités de santé publique	7			
4150 Soutien au développement des communautés et à l'action intersectorielle	8			
4160 Promotion et soutien des pratiques cliniques préventives	9			
5100 Accueil à la jeunesse (LPJ - LSJPA - LSSSS)	10			
5200 Évaluation / Orientation et accès (LPJ - LSJPA - LSSSS)	11			
5400 Assistance et soutien aux jeunes, à la ressource et à la famille (LPJ-LSJPA-LSSSS)	12			
5410 Soutien aux services de santé mentale (LSSSS)	13			
5500 Unités de vie pour jeunes (LPJ-LSJPA-LSSSS)	14			
5510 Ressources intermédiaires	15			
5520 Ressources de type familial - Familles d'accueil	16			
5530 Ressources de type familial - Résidences d'accueil	17			
5540 Autres ressources d'hébergement	18			
5550 Suivi professionnel des usagers en RI-RTF	19			
5580 Postulants familles d'accueil de proximité - Jeunes en difficulté	20			
5590 Tutelle à un enfant	21			
5600 Services externes (LPJ-LSJPA-LSSSS)	22			
5700 Révision des mesures (LPJ)	23			
5810 Expertise à la Cour supérieure (LSSSS)	24			
5820 Médiation familiale (LSSSS)	25			
5830 Recherches d'antécédents et retrouvailles (LSSSS)	26			
5850 Contentieux (LPJ-LSJPA-LSSSS)	27			
5860 Santé des jeunes (LPJ-LSJPA-LSSSS)	28			
5870 Adoption (LSSSS)	29			
5880 Programme d'intervention socio-judiciaire en conflits sévères de séparation	30			
5900 Administration des services à la clientèle (LPJ-LSJPA-LSSSS)	31			
5910 Mécanisme d'accès et services spécifiques en JED	32			
5920 Intervention et suivi de crise	33			
5930 Mécanisme d'accès et services spécifiques en santé mentale	34			
	35	XXXX	XXXX	XXXX
	36	XXXX	XXXX	XXXX
	37	XXXX	XXXX	XXXX
	38	XXXX	XXXX	XXXX
Sous-total (L.01 à L.38)	39			

(1) La masse salariale comprend les salaires, les avantages sociaux généraux et particuliers et les charges sociales.

RR-446
PAGE EXPLICATIVE 200-01

L'établissement peut se référer aux pages 650-00 du rapport financier annuel (formulaire AS-425 ou AS-001) pour compléter ces informations.

AUCUN REPORT

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES DÉTAILLÉES PAR CENTRE D'ACTIVITÉS

Numéro et description du c/a		Prévisions 2025-2026			
		HEURES TRAVAILLÉES (H) 1	MASSE SALARIALE (\$) (1) 2	AUTRES CHARGES DIRECTES (\$) (3) 3	TOTAL COÛTS DIRECTS BRUTS (\$) (C.2 + C.3) 4
5940 Soutien dans la communauté aux personnes souffrant d'un trouble mental grave	1				
5950 Formation donnée par personnel infirmier	2				
5960 Autres services téléphoniques régionaux	3				
5970 Consultation téléphonique psychosociale 24/7 (Info-Social)	4				
5980 Soutien professionnel dans les GMF et les GMF-R	5				
5990 Pratique des sages-femmes	6				
6000 Administration des soins	7				
6010 Unités d'hospitalisation en pédopsychiatrie (0-17 ans)	8				
6020 Unités d'hospitalisation en psychiatrie pour adultes	9				
6030 Unités d'hospitalisation en gériopsychiatrie	10				
6050 Soins infirmiers de courte durée aux adultes et aux enfants	11				
6060 Soins infirmiers aux personnes en perte d'autonomie	12				
6070 Chirurgie d'un jour	13				
6080 Soins inf. et d'assistance en unités de réadaptation fonctionnelle intensive	14				
6090 Info-Santé 8-1-1	15				
6100 Psychiatrie légale	16				
6110 Soins infirmiers aux usagers des maisons des aînés	17				
6120 Soins infirmiers aux usagers des maisons alternatives	18				
6130 Soins d'assistance aux usagers des maisons des aînés	19				
6140 Soins d'assistance aux usagers des maisons alternatives	20				
6150 Accompagnement bref dans la communauté (ABC)	21				
6160 Soins d'assistance aux personnes en perte d'autonomie	22				
6170 Soins infirmiers à domicile	23				
6180 Hôtellerie hospitalière	24				
6200 Soins spécialisés aux nouveau-nés (néonatalogie)	25				
6210 Hospitalisation à domicile	26				
6230 Traitement intensif bref à domicile (TIBD)	27				
6240 L'urgence	28				
6250 Nutrition parentérale totale à domicile	29				
6260 Bloc opératoire	30				
6270 Unité d'hébergement et de soins L.D. aux adultes avec diagnostic psychiatrique	31				
6280 Hôpital de jour en santé mentale	32				
6290 Hôpital de jour gériatrique	33				
6300 Consultations externes	34				
6310 Point de service local	35				
6320 Unité de retraitement des dispositifs médicaux	36				
6330 Services d'évaluation et de traitement de deuxième et troisième ligne en santé mentale	37				
6340 Désintoxication interne en milieu hospitalier	38				
Sous-total (L.01 à L.38)	39				

(1) La masse salariale comprend les salaires, les avantages sociaux généraux et particuliers et les charges sociales.

RR-446
PAGE EXPLICATIVE 200-02

L'établissement peut se référer aux pages 650-00 du rapport financier annuel (formulaire AS-425 ou AS-001) pour compléter ces informations.

AUCUN REPORT

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES DÉTAILLÉES PAR CENTRE D'ACTIVITÉS

Numéro et description du c/a	Prévisions 2025-2026			
	HEURES TRAVAILLÉES (H) 1	MASSE SALARIALE (\$) (1) 2	AUTRES CHARGES DIRECTES (\$) (3)	TOTAL COÛTS DIRECTS BRUTS (\$) (C.2 + C.3) 4
6350 Inhalothérapie	1			
6360 Centre de soins à la mère et au nouveau-né	2			
6370 Enseignement scolaire	3			
6380 Services ambulatoires de psychogériatrie	4			
6390 Services de soins spirituels	5			
6430 Encadrement des ressources	6			
6460 Services aux revendicateurs du statut de réfugié	7			
6510 Santé parentale et infantile	8			
6530 Aide à domicile	9			
6540 Services dentaires préventifs	10			
6550 Services dentaires curatifs	11			
6560 Services psychosociaux	12			
6570 Aire ouverte	13			
6580 Activités des infirmières praticiennes spécialisées	14			
6590 Santé scolaire	15			
6600 Laboratoires de biologie médicale	16			
6610 Physiologie respiratoire	17			
6620 Sécurité transfusionnelle et produits sanguins	18			
6630 Centre de prélèvements	19			
6650 Chambre hyperbare	20			
6660 Services externes en itinérance	21			
6670 Services spécialisés en toxicomanie - usagers admis	22			
6680 Services externes en toxicomanie et dépendance	23			
6690 Unité d'intervention brève de traitement en toxicomanie	24			
6710 Électrophysiologie	25			
6720 Accueil, analyse, orientation et référence (A A O R) - Services sociaux généraux	26			
6730 Consultation sociale et psychologique de courte durée	27			
6740 Volet psychosocial en contexte de sécurité civile	28			
6750 Hémodynamie et électrophysiologie interventionnelle	29			
6760 Santé publique	30			
6770 Endoscopie	31			
6780 Médecine nucléaire et TEP	32			
6790 Dialyse	33			
6800 Pharmacie	34			
6820 Kinésiologie	35			
6830 Imagerie médicale	36			
6840 Radio-oncologie	37			
6860 Audiologie et orthophonie	38			
Sous-total (L.01 à L.38)	39			

(1) La masse salariale comprend les salaires, les avantages sociaux généraux et particuliers et les charges sociales.

RR-446
PAGE EXPLICATIVE 200-03

L'établissement peut se référer aux pages 650-00 du rapport financier annuel (formulaire AS-425 ou AS-001) pour compléter ces informations.

AUCUN REPORT

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES DÉTAILLÉES PAR CENTRE D'ACTIVITÉS

Numéro et description du c/a	Prévisions 2025-2026			
	HEURES TRAVAILLÉES (H) 1	MASSE SALARIALE (\$) (1) 2	AUTRES CHARGES DIRECTES (\$) (3) 3	TOTAL COÛTS DIRECTS BRUTS (\$) (C.2 + C.3) 4
6870 Physiothérapie	1			
6880 Ergothérapie	2			
6890 Animation - Loisirs	3			
6900 Réinsertion et intégration sociales (santé physique)	4			
6910 Services d'assistance éducative spécialisée à la famille et aux proches - DI/TSA	5			
6920 Services de soutien spécialisé aux partenaires - DI/TSA	6			
6940 Internat - Déficience intellectuelle ou physique et trouble du spectre de l'autisme	7			
6960 Centre de jour pour personne en perte d'autonomie	8			
6970 Centre de jour	9			
6980 Foyers de groupe	10			
7000 Centre pour activités de jour	11			
7010 Atelier de travail	12			
7020 Support des stages en milieu de travail	13			
7030 Intégration à l'emploi	14			
7040 Ressources résidentielles - Assistance résidentielle continue	15			
7050 Ressources résidentielles avec allocations pour assistance résiduelle continue	16			
7060 Services d'oncologie et d'hématologie	17			
7070 Guichet d'investigation en cancérologie	18			
7080 Soutien aux familles de personnes handicapées - Allocations	19			
7090 L'unité de médecine de jour	20			
7100 Adaptation & soutien à la personne, à la famille et aux proches	21			
7110 Nutrition	22			
7120 Intervention communautaire - Service à domicile	23			
7150 Gestion et soutien aux programmes	24			
7160 Ergothérapie/physiothérapie - SAD et autres en CLSC	25			
7180 Soutien aux programmes - CRDI	26			
7200 Enseignement	27			
7210 Réseau d'enseignement universitaire	28			
7300 Administration générale	29			
7320 Administration des services techniques	30			
7330 Équipe d'un CHU fiduciaire de la formation continue partagée	31			
7340 Informatique	32			
	33	XXXX	XXXX	XXXX
	34	XXXX	XXXX	XXXX
	35	XXXX	XXXX	XXXX
	36	XXXX	XXXX	XXXX
	37	XXXX	XXXX	XXXX
	38	XXXX	XXXX	XXXX
Sous-total (L.01 à L.38)	39			

(1) La masse salariale comprend les salaires, les avantages sociaux généraux et particuliers et les charges sociales.

RR-446
PAGE EXPLICATIVE 200-04

L'établissement peut se référer aux pages 650-00 du rapport financier annuel (formulaire AS-425 ou AS-001) pour compléter ces informations.

Lignes 37 et 38 – Ajustement pour faire suite à un avis du MSSS

L'établissement ne doit rien saisir sur ces lignes sauf si une directive du MSSS est émise à cet effet par le biais d'un message à la circulaire codifiée 03.01.61.02.

AUCUN REPORT

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES DÉTAILLÉES PAR CENTRE D'ACTIVITÉS

Numéro et description du c/a	Prévisions 2025-2026			
	HEURES TRAVAILLÉES (H) 1	MASSE SALARIALE (\$) (1) 2	AUTRES CHARGES DIRECTES (\$) (3) 3	TOTAL COÛTS DIRECTS BRUTS (\$) (C.2 + C.3) 4
7350 Gestion de l'information	1			
7390 Déplacement des personnes handicapées ou en hémodialyse	2			
7400 Déplacement des usagers	3			
7530 Réception - Archives - Télécommunications	4			
7550 Nutrition-clinique et alimentation	5			
7600 Buanderie et lingerie	6			
7640 Hygiène et salubrité	7			
7650 Gestion des déchets biomédicaux	8			
7690 Transport externe des usagers	9			
7700 Fonctionnement des installations	10			
7710 Sécurité	11			
7800 Entretien et réparation du parc immobilier et du mobilier/équipement	12			
7900 Personnel bénéficiant de mesures de sécurité ou de stabilité d'emploi	13			
7910 Besoins spéciaux	14			
7930 Personnel en prêt de service	15			
7940 Services d'aides techniques	16			
7980 Activités spéciales dans les programmes-services	17			
7990 Activités spéciales dans les programmes soutiens et autres	18			
8000 Accueil, évaluation et orientation - Déficience intellectuelle ou trouble du spectre de l'autisme	19			
8010 Plan de service individualisé - Déficience physique	20			
8020 Réadaptation adultes - Déficience motrice	21			
8030 Réadaptation pour enfants - Déficience motrice	22			
8040 Adaptation/intégration sociales et adaptation professionnelle - Déficience motrice	23			
8050 Services d'adaptation et de réadaptation à la personne - Trouble du spectre de l'autisme	24			
8060 Adaptation/réadaptation - Déficience visuelle	25			
8070 Adaptation/réadaptation - Déficience auditive	26			
8080 Adaptation/réadaptation - Déficience du langage et de la parole	27			
8090 Unité de réadaptation fonctionnelle intensive en centre de réadaptation pour déficience physique	28			
	29	XXXX	XXXX	XXXX
	30	XXXX	XXXX	XXXX
	31	XXXX	XXXX	XXXX
	32	XXXX	XXXX	XXXX
	33	XXXX	XXXX	XXXX
	34	XXXX	XXXX	XXXX
	35	XXXX	XXXX	XXXX
	36	XXXX	XXXX	XXXX
Ajustement pour faire suite à un avis du MSSS	37			
Ajustement pour faire suite à un avis du MSSS	38			
Sous-total (L.01 à L.38)	39			
TOTAL (P.200-00 à P.200-04, L.39)	40			

(1) La masse salariale comprend les salaires, les avantages sociaux généraux et particuliers et les charges sociales.

RR-446
PAGE EXPLICATIVE 203-00

L'établissement peut se référer aux pages 320-00 et 330-00 pour les activités principales et aux pages 351-00 à 353-00 pour les activités accessoires du rapport financier annuel (formulaire AS-425 ou AS-001) pour compléter ces informations.

CONCORDANCES		
L.01, C.5	=	RR-446, P.203-04, L.01, C.7
L.01, C.6	=	RR-446, P.203-04, L.01, C.8
L.02, C.5	=	RR-446, P.203-04, L.02, C.7
L.02, C.6	=	RR-446, P.203-04, L.02, C.8
L.03, C.6	=	RR-446, P.203-04, L.03, C.8
L.04, C.5	=	RR-446, P.203-04, L.04, C.7
L.04, C.6	=	RR-446, P.203-04, L.04, C.8
L.05, C.1	=	RR-446, P.200-04, L.40, C.1
L.07, C.5	=	RR-446, P.203-04, L.07, C.7
L.07, C.6	=	RR-446, P.203-04, L.07, C.8
L.08, C.5	=	RR-446, P.203-04, L.08, C.7
L.08, C.6	=	RR-446, P.203-04, L.08, C.8
L.09, C.5	=	RR-446, P.203-04, L.09, C.7
L.09, C.6	=	RR-446, P.203-04, L.09, C.8
L.10, C.6	=	RR-446, P.203-04, L.10, C.8
L.12, C.2	=	RR-446, P.200-04, L.40, C.2

Fonds d'exploitation

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES GLOBALES (MASSE SALARIALE)
Exercice financier: 2025-2026

	Prévisions pour 2025-2026				Total	
	Activités principales		Activités accessoires		HEURES (H)	MONTANT (\$)
	HEURES (H)	MONTANT (\$)	HEURES (H)	MONTANT (\$)	HEURES (H) (C.1 + C.3)	MONTANT (\$) (C.2 + C.4)
	1	2	3	4	5	6
Salaires - (cadres, temps régulier)						
Temps supplémentaire						
Primes	XXXX		XXXX		XXXX	
Main-d'œuvre indépendante						
Sous-total salaires (L.01 à L.04)	XXXX	XXXX	XXXX	XXXX	XXXX	XXXX
Avantages sociaux généraux						
Avantages sociaux particuliers - Assurance salaire seulement						
Avantages sociaux particuliers - Autres						
Charges sociales	XXXX		XXXX		XXXX	
Sous-total des avantages sociaux et des charges sociales (L.07 à L.10)						
TOTAL masse salariale (L.05 + L.11)						
Charges non réparties	XXXX		XXXX		XXXX	
TOTAL (L.12 + L.13)						

Fonds d'exploitation

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES GLOBALES (MASSE SALARIALE) MENSUALISÉES

Exercice financier: 2025-2026

	P.01 Avril et P.02 Mai		P.03 Juin		Sous-total P.01 à P.03	
	HEURES (H) 1	MONTANT (\$) 2	HEURES (H) 3	MONTANT (\$) 4	HEURES (H) (C.1 + C.3) 5	MONTANT (\$) (C.2 + C.4) 6
Salaires - (cadres, temps régulier)						
Temps supplémentaire						
Primes	XXXX		XXXX		XXXX	
Main-d'œuvre indépendante						
Sous-total salaires (L.01 à L.04)	XXXX	XXXX	XXXX	XXXX	XXXX	XXXX
Avantages sociaux généraux						
Avantages sociaux particuliers - Assurance salaire seulement						
Avantages sociaux particuliers - Autres						
Charges sociales						
Sous-total des avantages sociaux et des charges sociales (L.07 à L.10)	XXXX		XXXX		XXXX	
TOTAL masse salariale (L.05 + L.11)						

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES GLOBALES (MASSE SALARIALE) MENSUALISEES

	P.04 Juillet		P.05 Août		P.06 Septembre		Sous-total P.01 à P.06	
	HEURES (H)	MONTANT (\$)	HEURES (H)	MONTANT (\$)	HEURES (H)	MONTANT (\$)	HEURES (H) (P.01 à P.06)	MONTANT (\$) (P.01 à P.06)
1 Salaires - (cadres, temps régulier)	1	2	3	4	5	6	7	8
2 Temps supplémentaire								
3 Primes	XXXX		XXXX		XXXX		XXXX	
4 Main-d'œuvre indépendante								
5 Sous-total salaires (L.01 à L.04)	XXXX	XXXX	XXXX	XXXX	XXXX	XXXX	XXXX	XXXX
6								
7 Avantages sociaux généraux								
8 Avantages sociaux particuliers - Assurance salaire seulement								
9 Avantages sociaux particuliers - Autres								
10 Charges sociales	XXXX		XXXX		XXXX		XXXX	
11 Sous-total des avantages sociaux et des charges sociales (L.07 à L.10)								
12 TOTAL masse salariale (L.05 + L.11)								

Fonds d'exploitation

Exercice financier: 2025-2026

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES GLOBALES (MASSE SALARIALE) MENSUALISEES

	P.07 Octobre		P.08 Novembre		P.09 Décembre		Sous-total P.01 à P.09	
	HEURES (H) 1	MONTANT (\$) 2	HEURES (H) 3	MONTANT (\$) 4	HEURES (H) 5	MONTANT (\$) 6	HEURES (H) (P.01 à P.09) 7	MONTANT (\$) (P.01 à P.09) 8
Salaires - (cadres, temps régulier)								
Temps supplémentaire								
Primes	XXXX		XXXX		XXXX		XXXX	
Main-d'œuvre indépendante								
Sous-total salaires (L.01 à L.04)	XXXX	XXXX	XXXX	XXXX	XXXX	XXXX	XXXX	XXXX
Avantages sociaux généraux								
Avantages sociaux particuliers - Assurance salaire seulement								
Avantages sociaux particuliers - Autres								
Charges sociales	XXXX		XXXX		XXXX		XXXX	
Sous-total des avantages sociaux et des charges sociales (L.07 à L.10)								
TOTAL masse salariale (L.05 + L.11)								

RR-446
PAGE EXPLICATIVE 203-04

L'établissement peut se référer à la page 203-00 pour les activités accessoires du rapport budget détaillé (formulaire RR-446) pour compléter ces informations.

Fonds d'exploitation

Exercice financier: 2025-2026

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES (MASSE SALARIALE) MENSUALISÉES

	P.10 Janvier		P.11 Février		P.12 Mars		Total P.01 à P.12	
	HEURES (H)	MONTANT (\$)	HEURES (H)	MONTANT (\$)	HEURES (H)	MONTANT (\$)	HEURES (H)	MONTANT (\$)
1 Salaires - (cadres, temps régulier)	1	2	3	4	5	6	7	8
2 Temps supplémentaire								
3 Primes	XXXX		XXXX		XXXX		XXXX	
4 Main-d'œuvre indépendante								
5 Sous-total salaires (L.01 à L.04)	XXXX	XXXX	XXXX	XXXX	XXXX	XXXX	XXXX	XXXX
6								
7 Avantages sociaux généraux								
8 Avantages sociaux particuliers - Assurance salaire seulement								
9 Avantages sociaux particuliers - Autres								
10 Charges sociales	XXXX		XXXX		XXXX		XXXX	
11 Sous-total des avantages sociaux et des charges sociales (L.07 à L.10)								
12 TOTAL masse salariale (L.05 + L.11)								

RR-446
PAGE EXPLICATIVE 204-00

L'établissement peut se référer aux pages 321-00 et 390-00 du rapport financier annuel (formulaire AS-425 ou AS-001) pour compléter ces informations.

Financement MSSS (montants alloués)

Toute subvention en provenance du MSSS ne peut être constatée aux livres que si elle est autorisée par ce dernier. S'assurer de bien inscrire la prévision du montant alloué durant l'exercice et non le solde à recevoir à la fin.

Ligne 02 – Transferts vers d'autres établissements

L'établissement inscrit le transfert de budget à d'autres établissements (diminution du financement).

Ligne 03 – Transferts budgétaires au Fonds d'immobilisations - autres

L'établissement doit détailler, par voie de note à la page 990-00, la liste des projets d'investissements autres que les projets autofinancés liés aux activités principales avec le montant de transfert budgétaire prévu au fonds d'immobilisations.

Ligne 04 – Transferts budg. au Fonds d'immob. - projets autofin. liés aux act. principales

L'établissement doit détailler, par voie de note à la page 990-00, la liste des projets d'investissements autofinancés liés aux activités principales avec le montant de transfert budgétaire prévu au fonds d'immobilisations.

Lignes 12 à 17 – Autres

Lors de l'inscription des financements, il est suggéré de commencer la nomenclature par le numéro de référence de la lettre suivi du nom du financement (ex. : 22-MS-00xxx Frais accessoires)

Charges non réparties

Cette section, combinée aux coûts directs bruts des activités principales et des charges liées aux activités accessoires, permet de faire le lien avec les charges totales de l'établissement.

REPORT		
L.22, C.1	r. fermé de	RR.446, P.203-00, L.13, C.6

Fonds d'exploitation

Exercice financier: 2025-2026

FINANCEMENT MSSS ET CHARGES NON RÉPARTIES

FINANCEMENT MSSS (MONTANTS ALLOUÉS)

		Prévisions pour 2025-2026 1	Notes
	1	XXXX	
Transferts vers d'autres établissements (préciser P.990)	2		
Transferts budgétaires au Fonds d'immobilisations - autres (préciser P.990)	3		
Transferts budg. au Fonds d'immob. - projets autofin. liés aux act. principales (préciser P.990)	4		
Sommaire des mesures salariales	5		
Soutien à domicile (SAD)	6		
Niveau de soins alternatifs (NSA)	7		
Services préhospitaliers d'urgence (SPU)	8		
Lentilles	9	XXXX	
Optilab	10		
	11	XXXX	
Autres :			
	12		
	13		
	14		
	15		
	16		
Autres (préciser P.990)	17		
	18	XXXX	
TOTAL (L.01 à L.18)	19		

CHARGES NON RÉPARTIES

Frais de séjour des médecins itinérants et dépanneurs de certaines régions	20	
Publicité, frais de déplacement reliés aux visites exploratoires et au recrutement des médecins et dentistes	21	
Mesures salariales (report P.203-00, L.13, C.6)	22	
Achat temporaire de places - publics et privés conventionnés	23	
Achat temporaire de places - privés	24	
Comité des usagers	25	
Intérêts sur emprunts autorisés	26	
Services préhospitaliers d'urgence	27	
Allocations à des GMF et GMF-R	28	
Variation pour assurance-salaire	29	
Créances douteuses	30	
Autres (préciser P.990)	31	
TOTAL (L.20 à L.31)	32	

RR-446
PAGE EXPLICATIVE 204-02

L'établissement peut se référer à la page 362-00 du rapport financier annuel (formulaire AS-425 ou AS-001) pour compléter ces informations.

Ligne 01 – Budget net – Incidence sur trésorerie et fonds affectés

L'établissement inscrit le total des montants suivants, apparaissant dans la section « DISTRIBUTION FIN. DANS SUBV. TOTALE (EPUB) » de son formulaire budgétaire. Cette section se retrouve après la première partie du formulaire budgétaire, plus précisément après la ligne « SUBVENTION TOTALE EPUB (S1+S2) » du formulaire budgétaire :

- le montant inscrit à la ligne « TOTAL ACTIVITES PRINCIPALES »,
- moins le montant indiqué à la ligne « Total CFD – Activités principales »,
- moins le montant indiqué à la ligne « Total FPRMC - Exercice courant »,
- moins le montant indiqué à la ligne G « TOTAL ACT. PRINCIPALES – EX.ANTÉRIEURS ».

Ligne 04 - Variation des revenus reportés MSSS

S'assurer de bien inscrire la variation prévue de l'exercice et non le solde de revenus reportés à la fin.

L'établissement doit préciser en note à la page 990-00 le détail des revenus reportés MSSS.

Ligne 06 – Comptes à fins déterminées – Activités principales

L'établissement inscrit le financement confirmé par le MSSS au formulaire budgétaire dans la ligne « Total CFD – Activités principales » de la section nommée « DISTRIBUTION FIN. DANS SUBV. TOTALE (EPUB) »,

- plus : les augmentations ou diminutions du financement en lien avec les CFD – act. principales, qui n'apparaissent pas au formulaire budgétaire. Celles-ci doivent faire l'objet d'une précision à la page 990-00.

Ligne 08 – Subventions MSSS – Activités accessoires

L'établissement inscrit le financement des activités accessoires : le montant apparaissant à la ligne « TOTAL ACTIVITES ACCESSOIRES » (dans la section « DISTRIBUTION FIN. DANS SUBV. TOTALE (EPUB) », du formulaire budgétaire),

- moins le montant indiqué à la ligne « Total CFD – Activités accessoires »,
- moins le montant indiqué à la ligne H « TOTAL ACT. ACCESSOIRES – EX. ANTÉRIEURS », le cas échéant, si applicable,
- additionner les augmentations ou diminutions du financement en lien avec les activités accessoires, qui n'apparaissent pas au formulaire budgétaire. Ceux-ci doivent faire l'objet d'une précision à la page 990-00.

Ligne 11 - Variation des revenus reportés MSSS

S'assurer de bien inscrire la variation prévue de l'exercice et non le solde de revenus reportés à la fin.

L'établissement doit préciser en note à la page 990-00 le détail des revenus reportés MSSS.

Ligne 12 – Comptes à fins déterminées – Activités accessoires

L'établissement inscrit le financement confirmé par le MSSS au formulaire budgétaire dans la ligne « Total CFD – Activités accessoires » de la section nommée « DISTRIBUTION FIN. DANS SUBV. TOTALE (EPUB) »,

- plus : les augmentations ou diminutions du financement en lien avec les CFD – act. accessoires, qui n'apparaissent pas au formulaire budgétaire. Celles-ci doivent faire l'objet d'une précision à la page 990-00.

REPORT ET CONCORDANCE		
L.03, C.1	r. fermé de	RR-446, P.204-00, L.19, C.1
L.14, C.1	=	RR-446, P.100, L.1, C.1

Fonds d'exploitation

SOMMAIRE DU FINANCEMENT MSSS

Exercice financier: 2025-2026

MSSS MONTANTS ALLOUÉS

ACTIVITÉS PRINCIPALES

		Prévisions pour 2025-2026 1	Notes
Budget net - incidence sur trésorerie et fonds affectés	1		
Budget sans incidence sur trésorerie - Produits sanguins	2		
(Dimin.) Augmentation du financement (P.204-00, L.19)	3		
Variation des revenus reportés (préciser P.990)	4		
	5	XXXX	
Comptes à fins déterminées (préciser P.990)	6		
TOTAL (L.01 à L.06)	7		

ACTIVITÉS ACCESSOIRES

Subventions MSSS (préciser P.990)	8		
Subvention à recevoir - Provisions avantages sociaux futurs	9		
(Dimin.) Augmentation du financement	10		
Variation des revenus reportés (préciser P.990)	11		
Comptes à fins déterminées (préciser P.990)	12		
TOTAL (L.08 à L.12)	13		
TOTAL (L.07 + L.13)	14		

RR-446
PAGE EXPLICATIVE 205-00

L'établissement peut se référer aux pages 700-00 à 700-07 du rapport financier annuel (formulaire AS-425 ou AS-001) pour compléter ces informations.

AUCUN REPORT

Fonds d'exploitation

Exercice financier: 2025-2026

SOMMAIRE DES CHARGES PAR PROGRAMMES-SERVICES

ACTIVITÉS PRINCIPALES

		Prévisions 2025-2026 1	Réel 2024-2025 2	Variation (C.1 - C.2) 3	Notes
Liste des programmes					
Santé publique	1				
Services généraux - Activités cliniques et d'aide	2				
Soutien à l'autonomie des personnes âgées	3				
Déficience physique	4				
Déficience intellectuelle et TSA	5				
Jeunes en difficulté	6				
Dépendances	7				
Santé mentale	8				
Santé physique	9				
Administration	10				
Soutien aux services	11				
Gestion des bâtiments et des équipements	12				
Autres (préciser P.990)	13				
TOTAL (L.01 à L.13)	14				

ACTIVITÉS ACCESSOIRES

		Prévisions 2025-2026 1	Réel 2024-2025 2	Variation (C.1 - C.2) 3	Notes
Total des charges	15				
	16				
Autres (préciser P.990)	17				
Sous-total (L.15 à L.17)	18				
TOTAL DES CHARGES (L.14 + L.18)	19				

RR-446
PAGE DE NOTES 990-00

Vous retrouverez ci-dessous tous les endroits dans le rapport où l'établissement doit préciser par voie de note à la page 990-00. Lorsqu'une donnée est inscrite à la ligne mentionnée, la note doit être complétée.

Note XX P.100-00, L.09 - Autres revenus

Note XX P.100-00, L.25 - Autres charges

Note XX P.100-00, L.27 - Sous-total - Exploitation

L'établissement doit détailler, par voie de note, les causes du déficit annoncé à cette ligne. Si l'établissement prévoit utiliser les excédents cumulés pour couvrir le déficit, il doit le mentionner ici.

Note XX P.100-00, L.27 - Sous-total - Immobilisations

L'établissement doit détailler, par voie de note, les causes du déficit annoncé à cette ligne.

Note XX P.100-00, L.28 - Mesures de redressement non approuvées

L'établissement doit détailler, par voie de note, la date à laquelle le plan d'équilibre budgétaire a été envoyé au MSSS, le montant total des mesures soumises et la date d'approbation par le conseil d'administration de l'établissement de ce plan.

Note XX P.100-01, L.09 - Autres revenus

Note XX P.100-01, L.25 - Autres charges

Note XX P.100-01, L.27 - Sous-total

L'établissement doit détailler, par voie de note, les causes du déficit annoncé à cette ligne. Si l'établissement prévoit utiliser les excédents cumulés pour couvrir le déficit, il doit le mentionner ici.

Note XX P.100-02, L.09 - Autres revenus

Note XX P.100-02, L.25 - Autres charges

Note XX P.100-02, L.27 - Sous-total

L'établissement doit détailler, par voie de note, les causes du déficit annoncé à cette ligne. Si l'établissement prévoit utiliser les excédents cumulés pour couvrir le déficit, il doit le mentionner ici.

Note XX P.100-03, L.09 - Autres revenus

Note XX P.100-03, L.25 - Autres charges

Note XX P.100-03, L.27 - Sous-total

L'établissement doit détailler, par voie de note, les causes du déficit annoncé à cette ligne. Si l'établissement prévoit utiliser les excédents cumulés pour couvrir le déficit, il doit le mentionner ici.

(Suite page suivante)

Note XX P.103-00, L.05 - Transferts interétablissements

Préciser le nom de l'établissement d'où provient le transfert ou qui reçoit le transfert, ainsi que les montants pour chacun des établissements.

Note XX P.103-00, L.06 - Transferts interfonds**Note XX P.103-00, L.15 - Revenus accessoires comptabilisés aux activités principales et au Fonds d'immobilisations****Note XX P.104-00, L.07 - Immobilisations non financées par le MSSS****Note XX P.104-00, L.12 - Dépenses de transfert - Fonds d'exploitation – Programme de services de santé assurés et non assurés (SSANA)****Note XX P.104-00, L.14 - Dépenses de transfert - Fonds d'exploitation – Autres****Note XX P.204-00, L.02 - Financement MSSS (montants alloués) – Transferts vers d'autres établissements**

L'établissement inscrit le transfert de budget à d'autres établissements (diminution du financement).

Note XX P.204-00, L.03 - Financement MSSS (Montants alloués) - Transferts budgétaires au Fonds d'immobilisations - autres**Note XX P.204-00, L.04 – Financement MSSS (Montants alloués) - Transferts budg. au Fonds d'immob. - projets autofin. liés aux act. principales****Note XX P.204-00, L.17 - Financement MSSS (Montants alloués) – Autres****Note XX P.204-00, L.42 - Charges non réparties – Autres****Note XX P.204-02, L.04 - Variation des revenus reportés – Activités principales****Note XX P.204-02, L.06 - Comptes à fins déterminées – Activités principales**

Détail des augmentations ou diminutions du financement en lien avec les CFD – act. principales, qui n'apparaissent pas au formulaire budgétaire.

Note XX P.204-02, L.08 - Subventions MSSS – Activités accessoires

Détail des augmentations ou diminutions du financement en lien avec les activités accessoires, qui n'apparaissent pas au formulaire budgétaire.

	Prévision pour 2025-2026
Stationnements	
Autres subventions	
Total subventions MSSS	

Note XX P.204-02, L.11 - Variation des revenus reportés - Activités accessoires

(Suite page suivante)

Note XX P.204-02, L.12 - Comptes à fins déterminées – Activités accessoires

Détail des augmentations ou diminutions du financement en lien avec les CFD - act. accessoires, qui n'apparaissent pas au formulaire budgétaire.

Note XX P.205-00, L.13 – Activités principales – Autres

Note XX P.205-00, L.17 – Activités accessoires – Autres

Notes

LETTRE DE DÉCLARATION TYPE

(Nom de l'établissement public du réseau de la santé et des services sociaux)

(Lieu et date)

Madame Sonia Dugas Vice-présidente Finances 2021, avenue Union, 10 ^e étage Montréal (Québec) H3A 2S9
--

Madame la Vice-présidente,

Conformément aux orientations gouvernementales relatives à l'équilibre budgétaire du réseau public de la santé et des services sociaux et au bulletin à l'égard de la planification budgétaire (2025-003), je vous fais, de bonne foi et au meilleur de ma connaissance, les déclarations suivantes concernant (nom de l'établissement) :

- Je fais de l'objectif gouvernemental ma principale priorité afin d'assurer l'équilibre budgétaire des établissements publics du réseau de la santé et des services sociaux pour l'exercice financier en cours. L'équilibre budgétaire se traduit, en conformité avec la Loi sur l'équilibre budgétaire du réseau public de la santé et des services sociaux (RLRQ, chapitre E12.0001), par l'équilibre combiné du fonds d'exploitation et du fonds d'immobilisations.
- Je confirme que l'information financière présentée au budget est exacte, fidèle et détaillée. Celui-ci fait état, par voie de note, des sommes non distribuées dans les centres d'activités, ainsi que des postes affectés par ces dernières.
- Les résultats prévus au budget reposent sur un niveau de dépenses réalistes et de revenus autorisés formellement selon les directives de la vice-présidence finances de Santé Québec.
- Ce budget se traduit par une prévision de résultats combinés du fonds d'exploitation et du fonds d'immobilisations pour l'exercice financier 2025-2026 au montant de XX \$. Je vous confirme qu'aucune diminution d'activités non autorisée par Santé Québec n'est incluse dans ce budget ni aucun compte à recevoir non autorisé par Santé Québec.

.../2

- J'ai pris les dispositions visant à assurer un suivi périodique rigoureux de la situation financière de l'établissement. Ces dispositions me permettront de détecter rapidement toute situation pouvant compromettre l'équilibre budgétaire et d'en informer la vice-présidence finances de Santé Québec

- Ces dispositions permettront également d'assurer le suivi rigoureux de la réalisation de toute mesure de redressement budgétaire intégrée à la planification budgétaire et des économies qui en découlent. En conséquence, si le rendement associé à l'une ou l'autre des mesures ne devait pas atteindre le niveau escompté ou ne devait pas suffire à assurer l'équilibre au 31 mars 2026, des mesures complémentaires seraient prises.
- À mon avis, aucun événement n'est

BULLETIN 2025-003
Formulaire de collecte de données RR446
Annexe 3 – Instructions aux établissements pour la saisie des informations au RR-446

Objet

La présente annexe vise à fournir les instructions sur les éléments à compléter par les établissements publics fusionnés à Santé Québec lors de la soumission du formulaire RR-446 dans l'application LPRG-web pour l'exercice financier 2025-2026.

Page 001-00, L2

Présenté au conseil d'administration le : considérant que le budget n'est pas présenté au conseil d'administration de l'établissement ni approuvé par celui-ci, inscrire la date d'approbation par le PDG de l'établissement.

Page 030-00

Considérant que le budget n'est pas présenté au conseil d'administration de l'établissement ni approuvé par celui-ci, numérisé un document avec inscription « ne s'applique pas ».

Page 035-00

Numériser la lettre de déclaration type signée par le PDG et le DRF de l'établissement.

Page 100-01, 100-02, 100-03

Vous devez saisir l'information pour l'ensemble des colonnes, nous réutiliserons également ces informations pour peupler l'information des rapports de suivi.

Page 200-00

L'établissement peut utiliser la répartition par centre d'activité de l'année précédente si les ajustements à la charte de compte n'ont pas encore été effectués. Il est important de s'assurer que les impacts des mesures de PEB soient intégrés au budget et affectés au bon centre d'activité.

Page 203-01, 203-02, 203-03, 203-04

Vous devez saisir l'information pour l'ensemble des colonnes, nous réutiliserons également ces informations pour peupler l'information des rapports de suivi.

Page 205-00

Le contour financier ayant servi à compléter les pages 700-00 à 700-07 du AS-001 peut être utilisé pour compléter cette page, il n'est pas attendu que l'établissement reconstruise son contour financier par programmes-services pour les fins de soumission du présent formulaire.

Expéditeur : Vice-présidence Finances

Destinataires : Les établissements publics fusionnés à Santé Québec

Date : 16 mai 2025

Date de mise à jour :

2025-003

Formulaire de collecte de données RR446

Objet

Le présent bulletin vise à fournir les directives nécessaires à la production du budget annuel de l'exercice financier 2025-2026 (formulaire RR446) pour les établissements publics fusionnés à Santé Québec.

Principes

En vertu des articles 3 et 4 de la Loi sur l'équilibre budgétaire (RLRQ, chapitre E-12.0001), ci-après la Loi, Santé Québec doit, en cours d'année financière, maintenir l'équilibre entre ses dépenses et ses revenus et ne doit encourir de déficit à la fin d'une année financière au 31 mars.

Les établissements publics fusionnés à Santé Québec doivent fournir toute l'information nécessaire à la production du budget détaillé consolidé pour l'exercice financier 2025-2026.

Modalités

Santé Québec doit transmettre au ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) son budget détaillé dûment complété selon la forme prescrite. Les établissements fusionnés doivent compléter les informations requises et les transmettre à la vice-présidence finances de Santé Québec selon la forme prescrite, en s'assurant de présenter, dans leur budget dûment approuvé, l'équilibre entre les ressources financières allouées et les dépenses de fonctionnement, en considérant tous les éléments mentionnés dans la présente circulaire et dans les documents suivants :

Annexe 1 : Mise à jour 2025-2026 du budget détaillé (formulaire RR-446)

Annexe 2 : Lettre de déclaration type

Annexe 3 : LPRG-Web : Éléments à considérer lors de la production du budget détaillé (formulaire RR-446) 2025-2026

Adoption du budget détaillé

À la suite du discours du budget du gouvernement le 25 mars 2025, le MSSS signifiera à Santé Québec l'enveloppe budgétaire initiale consentie pour l'exercice financier 2025-2026. Dès le début de l'année financière, le siège social de Santé Québec fait connaître aux PDG de chacun de ses établissements fusionnés son budget de fonctionnement, ainsi que les directives et priorités applicables, déterminées conformément aux orientations et aux priorités ministérielles.

Dans les 3 semaines suivant la date de la transmission de l'enveloppe budgétaire affectée au budget de fonctionnement de son établissement de la part du siège social de Santé Québec, le PDG adopte le budget détaillé de son établissement, combinant le fonds d'exploitation et le fonds d'immobilisations. Ce budget détaillé doit maintenir l'équilibre entre, d'une part, les dépenses, et d'autre part, les ressources financières qui lui est accordé.

Un établissement doit, en cours d'année financière, maintenir l'équilibre budgétaire entre ses dépenses et les ressources financières allouées par le siège social de Santé Québec. Cette exigence légale s'applique sur les résultats globaux de l'établissement (Manuel de gestion financière, Principe directeur 3.4 du chapitre 01).

Production de documents

Les établissements fusionnés à Santé Québec doivent obligatoirement produire un budget détaillé dans la forme et le format prescrits, lequel comprend :

- Une copie numérisée de la lettre de déclaration (annexe 2) signée par le président-directeur général ou la présidente-directrice générale de l'établissement, ainsi que par le directeur des ressources financières ou la directrice des ressources financières, attestant, notamment de :
 - l'engagement de l'établissement à :
 - respecter l'obligation d'équilibre budgétaire sur la base de résultats établis en conformité avec la Loi, et le référentiel comptable du secteur public applicable, pour l'exercice financier visé, parmi ses priorités de gestion ;
 - présenter une information financière claire, fidèle et détaillée au budget, en faisant état, au besoin et par voie de notes, des sommes non distribuées dans les centres d'activités ainsi que des postes affectés par ces dernières ;
 - élaborer un budget détaillé sur la base d'un niveau dépenses de fonctionnement correspondant aux ressources financières allouées par le siège social de Santé Québec ;
 - présenter par voie de note, les variations significatives des dépenses historiques ;
 - inscrire seulement les comptes à recevoir qui ont fait l'objet d'une autorisation formelle de la vice-présidence finances Santé Québec ;
 - prendre les dispositions permettant d'assurer un suivi périodique rigoureux de la situation financière de l'établissement et en faire état, conformément aux circulaires en vigueur ;
 - aviser sans délai la vice-présidence finances de Santé Québec de toute situation pouvant compromettre l'équilibre budgétaire et financier de l'exercice financier concerné ;

- le cas échéant, assurer un suivi rigoureux de la réalisation de toutes les mesures de redressement budgétaire intégrées à la planification budgétaire ;
- confirmer que les mesures de redressement budgétaire intégrées précédemment n'ont pas d'effet défavorable sur l'accessibilité des services à la population ni sur la qualité en hygiène et salubrité de ses installations ;
- confirmer qu'aucun événement n'est survenu ou n'est sur le point de survenir et qu'aucun fait n'a été découvert jusqu'à ce jour pouvant avoir un effet significatif sur les prévisions financières de l'établissement pour l'exercice financier en cours.

Échéance

Pour les établissements publics, fusionnés à Santé Québec

- Le budget détaillé (formulaire RR-446) complété doit être soumis, au plus tard 3 semaines suivant la date de la confirmation de l'enveloppe budgétaire, par l'entremise de l'application LPRG-Web.

Formulaire de collecte de données amendé

Un établissement fusionné de Santé Québec qui veut amender son budget détaillé (RR-446) après la transmission de sa version finale devra procéder de la façon suivante :

- Adresser une demande à la vice-présidence finances de Santé Québec en expliquant la valeur et l'impact de l'ajustement à l'adresse vpf@sante.quebec.

Le siège social de Santé Québec déterminera si les ajustements demandés seront appliqués et avisera l'établissement de sa décision.



PAR COURRIEL

Québec, le 23 mai 2025

AUX PRÉSIDENTES-DIRECTRICES GÉNÉRALES ET PRÉSIDENTS-DIRECTEURS GÉNÉRAUX, DIRECTRICES ET DIRECTEURS DES RESSOURCES FINANCIÈRES DES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS

Objet : Confirmation budget 2025-2026

Madame,
Monsieur,

Dans le cadre de la planification budgétaire pour l'exercice 2025-2026, le financement du secteur de la Santé et des Services sociaux demeure une priorité essentielle. Afin de répondre aux défis grandissants et d'assurer une gestion optimale des ressources, les investissements doivent soutenir la modernisation des pratiques, l'amélioration des services aux patients et l'optimisation de l'administration des établissements de santé.

Cette année, avec les leviers qu'offrent Santé Québec, la planification des ressources financières repose sur une approche méthodologique innovante, favorisant une performance financière accrue et une harmonisation des pratiques entre les établissements, et ce tout en facilitant le partage des meilleures stratégies de gestion.

Ce nouveau modèle financier vise à :

- S'assurer que les ressources additionnelles améliorent l'accès et la qualité des soins.
- Délaisser les bases historiques qui engendrent des disparités régionales.
- Établir des paramètres clairs dès le début du cycle budgétaire pour renforcer la prévisibilité et l'imputabilité.
- Orienter le financement en fonction des besoins réels et des volumes d'activités attendus.
- Alléger la charge administrative afin de concentrer la gestion sur la prestation des services et la qualité des soins.

... 2

Dans cette perspective, la vice-présidence Finances a procédé à l'attribution du budget initial de votre établissement pour l'exercice 2025-2026 (voir document en pièce jointe : Confirmation du budget initial 2025-2026). Cette allocation budgétaire s'accompagne d'une stratégie d'optimisation visant à garantir une gestion efficiente des ressources, tout en préservant la qualité des soins et des services offerts à la population.

Stratégie d'optimisation budgétaire

Le budget 2025-2026 intègre des mesures d'optimisation articulées autour des trois axes suivants :

- Performance financière : Un ajustement limité à 4,6 % des coûts directs bruts de l'exercice précédent, garantissant une allocation efficiente des ressources sans nuire à l'accès ni la qualité des services.
- Fin des programmes non récurrents : Une évaluation permettant de réajuster les initiatives selon leur pertinence et leur impact.
- Optimisation de l'utilisation des médicaments : Une révision de l'usage de certaines molécules afin d'assurer leur conformité aux objectifs de pertinence clinique et de performance.

Facteurs d'indexation budgétaire

Le budget 2025-2026 intègre également les paramètres suivants :

- Un ajustement budgétaire des ressources intermédiaires et de type familial (RI-RTF), avec un taux d'indexation paramétrique de 2,18 %.
- Organismes communautaires régionaux : Pour les établissements concernés, l'enveloppe budgétaire dédiée à ces organismes est indexée à 2,20 %.

Modalités de transmission et suivi

Production du budget détaillé : Les orientations spécifiques sont détaillées dans le bulletin d'information 2025-003 relatif à la planification budgétaire.

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

Nous restons disponibles pour toute clarification et vous remercions pour votre précieuse collaboration dans cette transition vers une meilleure performance financière.

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

La Vice-présidente des Finances

[REDACTED]

Sonia Dugas, CPA

p.j.

c. c. M^{me} Geneviève Biron, Santé Québec
M^{me} Maryse Poupart, Santé Québec

N/Réf. : 2025-FI05-05

Unités administratives - Santé Québec		Budget initial 2025-2026 avant aug. de financement
01	CISSS du Bas-Saint-Laurent	1 015 712 842 \$
02	CIUSSS Saguenay-Lac-Saint-Jean	1 254 751 055 \$
03	CHU de Québec-UL	1 417 615 045 \$
03	CIUSSS Capitale-Nationale	1 889 061 721 \$
03	IUCPQ/Inst.univ.card.pneumo.Qc	316 605 396 \$
04	CIUSSS Mauricie-Centre-Québec	2 153 523 609 \$
05	CIUSSS Estrie-CHUS	2 180 041 565 \$
06	CHUM/Cent.hosp. univ. Montréal	1 192 309 158 \$
06	CIUSSS Ouest-Ile-de-Mtl	1 250 228 910 \$
06	CIUSSS Centre-Ouest-Ile-de-Mtl	1 106 431 211 \$
06	CIUSSS Centre-Sud-Ile-de-Mtl	2 143 510 620 \$
06	CIUSSS Nord-Ile-de-Mtl	1 198 572 515 \$
06	CIUSSS Est-Ile-de-Mtl	1 660 673 581 \$
06	ICM/Inst. cardiologie Montréal	240 848 051 \$
06	CUSM/Centre univ. santé McGill	1 341 588 843 \$
06	CHU Ste-Justine	511 545 344 \$
06	Institut Philippe-Pinel	85 732 183 \$
07	CISSS de l'Outaouais	1 346 599 567 \$
08	CISSS Abitibi-Témiscamingue	713 735 107 \$
09	CISSS de la Côte-Nord	577 338 933 \$
10	CRSSS de la Baie-James	101 473 472 \$
11	CISSS des Iles	94 291 322 \$
11	CISSS de la Gaspésie	499 816 665 \$
12	CISSS Chaudière-Appalaches	1 547 073 538 \$
13	CISSS de Laval	1 363 176 687 \$
14	CISSS de Lanaudière	1 444 397 554 \$
15	CISSS des Laurentides	1 926 826 215 \$
16	CISSS Montérégie-Centre	1 577 616 795 \$
16	CISSS Montérégie-Est	1 493 939 063 \$
16	CISSS Montérégie-Ouest	1 138 636 020 \$
Sous-total des unités administratives (Santé Québec)		34 783 672 589 \$

Inclus dans le budget initial 2025-2026 (à titre informatif)				
Optimisation Performance	Optimisation Médicaments	Fin de programme	Transferts budgétaires (voir Annexe)	Produits sanguins
(32 909 667) \$	(2 010 649) \$	(2 352 923) \$	(619 330) \$	17 035 789 \$
(24 923 599) \$	(2 695 086) \$	(2 888 344) \$	(3 253 557) \$	21 467 770 \$
(17 570 684) \$	(8 956 763) \$	(2 239 247) \$	(3 357 706) \$	52 626 598 \$
(75 961 590) \$	(1 035 850) \$	(10 188 039) \$	(2 212 511) \$	- \$
(12 485 616) \$	(879 029) \$	(721 305) \$	(77 641) \$	- \$
(19 941 772) \$	(4 282 803) \$	(8 622 290) \$	(3 831 422) \$	16 583 951 \$
(28 234 334) \$	(5 173 285) \$	(6 048 114) \$	28 572 099 \$	28 160 516 \$
(55 023 902) \$	(4 857 807) \$	(2 764 434) \$	(4 820 448) \$	83 560 468 \$
(35 130 045) \$	(1 991 724) \$	(6 782 255) \$	(3 962 588) \$	- \$
(21 117 630) \$	(3 161 103) \$	(2 342 064) \$	(3 136 453) \$	- \$
(55 357 021) \$	(1 136 702) \$	(4 166 142) \$	(1 551 298) \$	- \$
(43 570 405) \$	(2 962 283) \$	(8 913 912) \$	(4 182 254) \$	- \$
(60 518 131) \$	(5 197 168) \$	(7 174 205) \$	(6 300 144) \$	- \$
(10 921 951) \$	(179 289) \$	(642 383) \$	(706 909) \$	- \$
(50 844 381) \$	(6 391 362) \$	(3 621 582) \$	(3 688 480) \$	95 206 731 \$
(24 134 608) \$	(2 065 734) \$	(890 655) \$	(2 034 990) \$	16 877 658 \$
(4 096 002) \$	(53 091) \$	(224 457) \$	(529 802) \$	- \$
(45 065 663) \$	(2 761 664) \$	(4 440 946) \$	(4 155 417) \$	21 330 291 \$
(35 380 998) \$	(1 626 116) \$	(4 888 836) \$	(944 156) \$	- \$
(27 658 182) \$	(795 053) \$	(1 680 324) \$	(2 182 432) \$	- \$
(4 246 973) \$	(105 420) \$	(406 666) \$	(471 021) \$	- \$
(3 907 957) \$	(195 696) \$	(121 304) \$	(19 980) \$	- \$
(20 422 669) \$	(943 277) \$	(1 431 241) \$	(1 345 100) \$	- \$
(31 132 656) \$	(3 738 445) \$	(4 884 847) \$	(4 332 184) \$	15 614 720 \$
(26 083 777) \$	(2 874 500) \$	(2 154 215) \$	(2 669 436) \$	57 559 684 \$
(11 374 759) \$	(3 306 254) \$	(5 183 163) \$	(4 107 634) \$	- \$
(34 772 182) \$	(4 104 942) \$	(8 169 630) \$	(9 597 585) \$	- \$
(23 588 837) \$	(4 259 805) \$	(6 575 294) \$	(7 172 590) \$	56 163 824 \$
(37 516 208) \$	(3 023 059) \$	(4 410 243) \$	(6 370 311) \$	- \$
(50 802 962) \$	(2 236 036) \$	(2 785 547) \$	(32 857 989) \$	- \$
(924 695 162) \$	(83 000 000) \$	(117 714 610) \$	(91 919 268) \$	482 188 000 \$

